SAC-250307

ANNEXE 1

Transcription de la 286e séance

de la réunion du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 7 mars 2025

Disponible sur le portail :

https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux

Transcription préparée par

Suzanne Beaulieu
PRO DOCUMENTS
Dieppe (Nouveau-Brunswick)

ANNEXE 1 - TRANSCRIPTION

Sénat académique • SAC-250307

Président d'assemblée : Bonjour tout le monde, j'espère que vous allez bien. Je déclare la séance ouverte, 286e séance du Sénat académique. Ça me fait plaisir de vous voir en présentiel ici aujourd'hui, on a pas eu de réunion en présentiel depuis le mois d'août donc ça me fait plaisir et je vois que ça fait du bien, les gens sont contents de se voir.

1. Ouverture

Président d'assemblée : On passe au point 1, l'ouverture de la séance. L'Université de Moncton reconnaît que ses trois campus sont situés sur les terres ancestrales non cédées des Wolastoqiyik et des Mi'kmaq. Ces nations autochtones et leurs territoires sont régis par les « Traités de paix et d'amitié » élaborés et signés par les Wolastoqiyik, les Mi'kmaq et les Peskotomuhkati avec la Couronne britannique au 18e siècle. Les traités n'abordaient pas la cession des terres et ressources, mais ils reconnaissaient plutôt le titre Wolastoqey, Mi'kmaq et Peskotomuhkati et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations. Pour cette séance du Sénat académique comme d'habitude, se seront Michel Couture et Janice Comeau qui agiront comme scrutatrice et scrutateur respectivement. Sont excusés : Danika Beaudin, Christine Pauline, Stéphanie Wheaton et Sala-Eddine El Adlouni. Petit rappel : il y aura une pause vers 10 h 30 pour une photo de groupe donc on va vous demander de vous rendre au rez-de-chaussée au 136A et B pour la photo de groupe en premier et ensuite on aura une petite pause et je vous rappelle que l'heure de clôture prévue est de midi et demi. On va tout faire pour respecter l'heure de clôture de la réunion. Comme on est en présentiel, je vous rappelle aussi que vous avez votre console donc pour demander la parole, c'est indiqué demande, et je vous accorde la parole et ensuite pour les votes, oui en vert et non en rouge. Pour les daltoniens c'est gauche et droite donc voilà. Je suis moi-même daltonien donc je pense que c'est ça que j'ai moi si je me trompe.

2. Constatation de régularité de la convocation

Président d'assemblée : On passe au point 2, constatation de la régularité de la convocation. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Bonjour tout le monde. Alors monsieur le président, la convocation a été envoyée le 28 février, 2025 tout comme l'accès au projet d'ordre du jour où on documente la réunion. Cette réunion est convoquée par le président du Sénat académique et recteur et vice-chancelier, Dr Denis Prud'homme. Tout est conforme aux procédures prévues au paragraphe 37(1) des Statuts et Règlements, monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci beaucoup.

3. Vérification du droit de présence

Président d'assemblée : Le point 3, vérification du droit de présence. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Le droit de présence a été vérifié et tout est en règle, monsieur le président.

Président d'assemblée : Parfait. Ça nous amène au point 4, correspondance. Vous avez reçu copie d'une lettre signée par Jean-Paul Bourque adressée au recteur, relativement la dénomination de l'Université de Moncton. Je ne sais pas s'il y a des questions, mais je voudrais préciser que le Bureau de direction du Sénat, le BDS, a pris connaissance de cette correspondance et suggère qu'elle soit acheminée au Conseil de l'Université. Je ne sais pas si vous avez des questions sur cette correspondance. Si oui, vous pouvez les poser, libre à vous de poser les questions.

Coulibaly?: Sur la signature UMoncton est-ce qu'on va revenir là-dessus, ça va être débattu? Ça va être débattu?

Président d'assemblée : Pour la signature, il y a un point à l'ordre du jour.

Coulibaly: Ok, c'est correct.

5. Adoption de l'ordre du jour

Président d'assemblée : Parfait. On passe au point 5, l'adoption de l'ordre du jour. Vous avez tous les documents. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui voudrait proposer l'adoption de l'ordre du jour? Jeanne Godin. Est-ce que c'est appuyé? Hélène Albert. Donc proposé et appuyé. Est-ce qu'il y a des questions, commentaires ou des ajouts à proposer? On va passer au vote donc je vais démarrer le vote. J'arrête le vote et le résultat est 32 oui, abstention 0, non 0 donc c'est adopté à l'unanimité.

6. Adoption du procès-verbal SAC-250207

Président d'assemblée : Le point 6, l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion du Sénat académique qui s'est tenue le 7 février, 2025. D'abord, est-ce qu'il y a une proposition? Vous pouvez appuyer sur le bouton si vous proposez. Hélène Albert appuyée par Nathalie Carrier, parfait. Questions ou commentaires? Jean-François Thibault.

Thibault : Merci monsieur le président. Oui, simplement peut-être des modifications apportées au point 10.1.1, 10.1.2 et 10.2. Ça concerne la même chose concernant la création d'un programme de baccalauréat en philosophie. C'est un seul programme qui a été adopté qui a été voté avec deux profils donc il faudrait possiblement corriger dans ces points-là les mentions de deux baccalauréats; il y en a qu'un seul.

Président d'assemblée : Parfait, merci beaucoup M. Thibault. Est-ce qu'il y a d'autres modifications? On pourra l'adopter par la suite. J'accorde la parole à Simon Thériault.

Thériault : Merci monsieur le président. J'aimerais qu'on note au point 12.2 dans la discussion des deux versions du règlement, j'aimerais ajouter un point pour noter que les sénateurs étudiants du campus de Moncton se sont exprimés à l'encontre de l'amendement en raison des nombreux avantages que représente l'obtention de leur copie d'examen corrigée pour l'apprentissage des personnes étudiantes. Donc j'aimerais noter qu'on s'est prononcé à l'encontre dans le procès-verbal et la raison pourquoi on s'est prononcé à l'encontre, s'il-vous-plaît.

Président d'assemblée : Parfait. Je vous demanderais d'envoyer peut-être le libellé à la secrétaire générale par la suite.

Thériault : Merci. Et aussi également, j'aimerais noter que j'ai voté contre l'amendement.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Alors j'ai vraiment une question par rapport à cette demande-là. Habituellement séance tenante, c'est là que les gens peuvent exprimer comment ils veulent inscrire le vote au procès-verbal. Je pense que ça va aller pour cette fois-ci, mais j'aimerais juste rappeler que c'est impossible pour nous parce que le vote est confidentiel, du moins semi-confidentiel, de savoir qui a voté comment. Ça fait qu'on peut pas dire s'il y a eu un vote disons en bloc des étudiants par rapport aux votes exprimés à moins que les gens l'expriment et habituellement c'est fait séance tenante. Je voulais juste rappeler notre procédure au Sénat.

Président d'assemblée : M. Thériault.

Thériault : Merci. De ma compréhension, je pouvais le mentionner jusqu'à l'adoption du PV. C'est pour ça que je le fais maintenant, mais je voulais savoir pour la prochaine fois. Merci.

Président d'assemblée : Merci. Étienne Dako.

Dako : Merci monsieur le président. Le point des étudiants ça m'inquiète un peu. Je voudrais avoir plus d'éclaircissements. Est-ce que ceci était soumis à leur vote ou est-ce que c'est la décision qui est partie du Sénat qui a été amenée jusqu'aux étudiants?

Secrétaire générale : Si je comprends bien, c'était sur un vote particulier, notamment sur l'amendement par rapport au règlement 8.8.

Président d'assemblée : Parfait. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de modification au procès-verbal? On en a deux pour l'instant : au 12.2 proposé par Simon Thériault donc on ajoutera ces clarifications et merci d'envoyer le libellé à la secrétaire générale. Et la première ça concernait les points 10.1.1, 10.1.2 et 10.2 par rapport au programme de philosophie et de géographie donc un programme, deux profils plutôt que deux programmes donc j'ai noté ces petites corrections-là aussi donc ça sera apporté au procès-verbal. Je suggère qu'on passe au vote avec ces deux amendements-là. Est-ce qu'il y a d'autres questions avant qu'on passe au vote? Non, alors je lance le vote. J'arrête le vote et c'est adopté à l'unanimité.

7. Affaires découlant du procès-verbal SAC-250207
7.1 Modification au règlement 8.8 – Révision de la lettre finale d'un cours

Président d'assemblée : On va passer au point 7, affaires découlant du procès-verbal du Sénat académique du 7 février. Le point 7.1, modification au règlement 8.8 – révision de la lettre finale d'un cours et pour ça, je vais céder la parole à Mme Dawes.

Dawes : Merci. À la dernière rencontre du Sénat académique, nous avons discuté de ce projet de modification au règlement 8.8. Ce règlement ne s'applique pas à la Faculté de droit, c'est un règlement qui s'applique aux autres facultés et au campus pour la révision de la lettre finale d'un cours. On a proposé de créer plutôt un règlement portant sur la révision de la note attribuée à une évaluation. Ça serait un tout autre projet qu'on pourrait examiner dans un deuxième temps. On a également proposé d'ajouter une étape pour décider si la demande de la personne étudiante est recevable avant d'entamer le processus et dans ce projet, on ajoute pas d'autres étapes, on maintient les quatre étapes du processus actuel qui sont en place depuis 50 ans. Alors ce qu'on voit comme modification, ça suit les points soulevés au Sénat de la dernière fois. Il y a eu des propositions de la secrétaire générale, il y a eu une série de propositions de la sénatrice Micheline Gleixner et j'aimerais juste rapidement passer à travers le document. À la page 2, il était question de la lettre E où on ajoute NS comme une autre possibilité. On a l'ajout des définitions au début du document plutôt que plus loin dans le document.

À la page 3, on a l'amendement qui a été voté au dernier Sénat. On a remplacé l'exemple d'un conflit d'intérêt par un exemple de conflit interpersonnel à la page 3. À la page 4, il y a une phrase qui s'ajoute qui a été suggérée par la sénatrice Gleixner que la demande doit inclure une copie de la décision de l'étape précédente. À la page 5 par rapport à la grille de correction, la sénatrice Gleixner a proposé également d'ajouter aux autres documents et renseignements reçus pour compléter ce qui était déjà indiqué. À la page 6, encore la sénatrice Gleixner propose une phrase qui s'ajoute en indiquant que la décision est finale et sans appel. Et à la page 7, on avait des propositions de la secrétaire générale qui a noté que le formulaire n'est pas rempli brièvement donc cette phrase a été enlevée et la phrase qui s'ajoute pour indiquer que la décision est finale et sans appel. Donc ça c'est l'essentiel des modifications qui ont été adoptées au Comité des règlements alors je vais demander au VRER de proposer.

VRER : Merci monsieur le président. J'aimerais de faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au règlement 8.8, révision de la lettre finale d'un cours. J'en fais la proposition, monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce que c'est appuyé? Sylvie Morin, merci. On va prendre les questions. Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. J'ai juste une question et c'est peut-être mon interprétation. À la page 5 en début du tableau, vous mentionnez que la personne responsable du cours décide de maintenir ou de modifier à la hausse et à la baisse la lettre finale attribuée. Elle produit une décision écrite et circonstanciée qui communique à la personne étudiante, à la direction et au décanat dans les dix jours ouvrables suivants de celle-ci. C'est la dernière section qui me pose question. À défaut de quoi elle est présumée avoir maintenu la lettre finale du cours. Ma question qu'est-ce qui nous garantit que le professeur a fait la révision et a pris connaissance du document si elle ne fait pas suivre son rapport? Qu'est-ce qui garantit qu'elle a pris connaissance, qu'elle a effectué le travail?

Dawes : Alors ça veut dire qu'on ne va pas attendre éternellement la réponse s'il n'y a pas de réponse. Dans des cas exceptionnels, on va continuer à la prochaine étape.

Recteur et vice-chancelier : En quoi que ce n'est pas une obligation du professeur ou de la professeure à effectuer le travail? Ce n'est pas une liberté académique, ça fait partie de nos règlements.

Dawes : Oui, mais dans des cas exceptionnels si jamais ça arrive, on permet à la personne étudiante de continuer le processus alors ça protège la personne étudiante.

Recteur et vice-chancelier : Et à ce moment-là, est-ce qu'il y a des mesures disciplinaires aux professeurs, une note à son dossier qu'il n'a pas fait le travail qu'il est supposé de faire?

Dawes : Je n'ai pas vu de cas semblable.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a d'autres questions? Olivier Clarisse.

Clarisse : Merci monsieur le président. J'ai eu la chance ou l'opportunité de siéger ce semestre sur deux comités de révision d'appel de notes. La première était complètement légitime, la deuxième était je veux dire un peu plus frivole. On paraphrasait la personne étudiante, je donnerai pas de nom ici. J'ai 55 % de moyenne, la note de passage est à 60 %, je dois passer le cours, la correction doit être mal faite, trouvez-moi les points. Peu importe les motifs, on a suivi les règlements à la lettre, on a dû faire le processus et c'est un processus qui est lourd. Je tiens à le dire, c'est un processus qui est lourd tant pour les étudiants que pour les membres du corps professoral. J'ai conté pas moins de huit heures dans chaque cas ici à organiser tout ceci et le temps c'est tout de même quelque chose d'important tant pour les étudiants que pour les professeurs. Je pense vraiment qu'un filtre au niveau du décanat pour juger de la recevabilité de la plainte, de la lettre ici, serait nécessaire pourrait permettre de sauver du temps à tout le monde. Le processus d'appel est indispensable à tous les niveaux, mais il faut aussi optimiser le temps de tout le monde là-dessus. Ça c'est ma première remarque. Ma deuxième remarque, je suis très mal à l'aise avec la formulation de certaines phrases comme la personne étudiante insatisfaite du résultat de la première étape ou de la deuxième étape ou de la troisième étape ici. En fait, on s'éloigne d'une relation apprenant-enseignant ou apprenante-enseignant peu importe ici, et on va plutôt vers une approche de clientélisme. Si je vais au restaurant et je suis insatisfait de mon plat, je vais pas le dire. Maintenant quand on est ici, c'est vrai que la personne étudiante qui n'aura pas de gain de cause ici va se sentir lésée, va avoir un ressenti certes, mais dans un règlement universitaire, ça serait bien de s'éloigner de ce terme ici d'insatisfaction. L'insatisfaction c'est une émotion, ce n'est pas un lieu d'être, on va sur les faits. Moi j'irais plutôt avec un amendement en disant aller avec un deuxième recours ou un troisième recours. Ça ne change pas l'essence même du règlement, mais ça nous éloigne des émotions et ça nous enligne sur une réalité en tant que telle. Je suis pas juriste, mais je pense que ça tiendrait probablement plus la route si on parle d'un recours et non pas de je suis insatisfait de quelque chose. J'ai quelques questions aussi supplémentaires, mais je voudrais savoir, peut-être que monsieur le président peut me répondre déjà sur le fait de la justification de pas mettre un filtre du vice-décanat par exemple en amont ici et de la justification de l'insatisfaction versus un recours et j'ai peut-être deux autres petits commentaires par la suite, mais je sais pas si on préférait qu'on réponde sur ces sujets-là et ensuite que je pose mes questions si vous préférez que je pose le tout d'un coup.

Président d'assemblée : Est-ce que vous proposez un amendement?

Clarisse : Oui, je voudrais bien proposer un amendement pour demander d'avoir ce filtre de recevabilité de la lettre ou de la décision, recevabilité de l'appel étudiant ou la personne étudiante par le vice-décanat et aussi une modification linguistique pour changer aux endroits appropriés, la personne étudiante insatisfaite du résultat va en deuxième recours, en troisième recours ici. Et je sais pas si madame la secrétaire préférait qu'on procède par deux amendements ou par un seul.

Secrétaire générale : Je vous suggère un à la fois. Si j'ai bien compris, disons le premier ça serait, étant entendu que l'on prévoit une révision de la recevabilité de la demande au poste de vice-décanat si j'ai bien compris.

Clarisse : Au décanat du Sénat.

Secrétaire générale : Au décanat ou au vice-doyen?

Clarisse : D'après ma compréhension, c'est souvent les vice-doyens ou les vice-doyennes qui s'occupent de ces dossiers ici ou les chefs de secteurs dans le campus de Shippagan et d'Edmundston. Peut-être que vous pouvez m'éclairer sur ce point la meilleure formulation ici.

Secrétaire générale : Je vais changer de chapeau. Je vais juste vous rappeler que si le dossier devait se rendre au Comité d'appel, habituellement les gens qui présentent les dossiers sont le doyen ou le vice-doyen. Donc si le statut est sur la recevabilité de la plainte, il peut pas jouer deux-trois rôles à la fois. C'est ma réflexion là-dessus, mais je comprends qu'il y a un amendement sur la table.

Clarisse : C'est la forme et ensuite le fonds qu'ils auraient évalué ces deux choses différentes.

Président d'assemblée : C'est un amendement qui est proposé, il va falloir que ce soit appuyé d'abord donc est-ce que c'est appuyé? Hélène Albert. On va discuter maintenant de l'amendement. M. Clarisse, pourriez-vous répéter exactement ce que vous cherchez comme amendement? Le premier.

Clarisse : Ça serait donc au point 8.8.2, deuxième étape, procédure. Je vais essayer de lire ici. Suivant la réception de la décision de la personne responsable du cours ___ sa demande, la demande va inclure une copie de la décision écrite et les ___ le cas échéant. Et là c'est juste après ce paragraphe de dire que cette demande doit être examinée, la recevabilité de cette demande sera examinée par le vice-décanat.

Président d'assemblée : D'accord. Est-ce que c'est clair pour tout le monde? Est-ce que vous avez repéré ce passage? Parfait. C'est appuyé. Si vous avez des questions sur l'amendement, c'est le moment de le faire. Simon Thériault est-ce que c'est sur l'amendement?

Thériault : Oui.

Président d'assemblée : Allez-y, je vais régler votre micro. Allez-y.

Thériault : Merci. J'ai une question pour la secrétaire générale et ensuite j'aurais probablement une intervention sur l'amendement. Est-ce qu'on peut me confirmer le nombre de dossiers d'appel qui s'est rendu au Comité d'appel du Sénat dans la dernière année mettons?

Secrétaire générale : Dans la dernière année qui s'est rendu au Comité d'appel avec audience, zéro. Qu'on ait eu des dossiers étudiés et discutés, on en a eu deux, mais ça s'est pas rendu en audience puis on en a un présentement sur la table. C'est un comité qui se réunit vraiment dernier recours. Habituellement c'est comme je disais tantôt, c'est le vice-doyen ou le doyen de la faculté qui présente le dossier à l'audience.

Président d'assemblée : Parfait. Et vous vouliez continuer? Allez-y.

Thériault : Je pense qu'avec l'amendement, on tente de régler un faux problème. Je pense qu'il n'y a pas énormément de dossiers d'appel qui se rendent au Comité d'appel et je comprends, il y a peut-être quelques étapes qui se rendent pas au Comité d'appel, j'en suis conscient, mais je pense que le fait d'ajouter un filtre supplémentaire, parfois c'est pour ça qu'on a une procédure en fait, une procédure d'appel pour justement étudier la question en profondeur d'avoir des gens externes qui ont un œil externe sur le dossier et je pense qu'ajouter un filtre supplémentaire pourrait limiter le droit d'appel des personnes étudiantes. Je vais voter contre cet amendement pour ces raisons. Merci.

Président d'assemblée : Mathieu Lang. Allez-y.

Lang : Merci monsieur le président. Je pense que c'est un amendement intéressant, mais je pense pas que c'est le moment opportun de prendre une décision aussi sérieuse sans examen. Moi je proposerais plutôt que le Comité de règlement on pourrait adopter le reste du règlement 8.8 tel que proposé, mais on pourrait demander au Comité de règlement d'étudier la question et de voir parce que la recevabilité pourrait peut-être être faite par

un comité bipartite ou peu importe, mais pas nécessairement dans la structure actuelle justement prise en jeu de procédure et tout ça. Moi je suggérerais qu'on vote le règlement tel que proposé puis on étudie la question de la recevabilité dans un deuxième temps.

Président d'assemblée : Merci pour le commentaire. Je cède la parole à Céline Surette.

Surette : J'irais dans la même direction que mon collègue. Je pense que le problème qu'on a l'idée du filtre peut être valable, mais avec la procédure qu'on a présentement, le rôle de doyen, vice-doyen, ça devient vraiment compliqué pour s'assurer qu'on suit la procédure comme il faut jusqu'au Comité d'appel. Je pense qu'il faudrait l'étudier pour s'assurer qu'on respecte un peu les différentes étapes de la procédure.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Étienne Dako.

Dako : Merci monsieur le président. Moi je trouve que l'amendement est très très bien pour la simple raison que d'ailleurs pour les deux parties que ça soit du côté professoral ou du côté des étudiants et ceci pour la raison suivante : d'après moi c'est un processus de gestion et on est en train de dire que le décanat qui doit valider d'abord le processus avant même que ça aille au Comité d'appel ne veut pas étudier le dossier. D'après moi, il devrait étudier le dossier, clarifier ce qui ne va pas, peut-être même le résoudre en amont de sorte qu'on gagne du temps. Le problème peut être résolu rapidement, mais de la façon qu'on est en train de la larguer autrement, je crois que l'amendement est vraiment propice. C'est une façon de dire qu'avant qu'on aille plus loin puis qu'on crée des dommages, est-ce qu'on a pris soin d'étudier le dossier. C'est à l'avantage de l'étudiant. Je pense pas que ça va être contre les étudiants, c'est d'ailleurs une très bonne chose, mais là si l'étudiant n'est pas satisfait du processus, ça va continuer. J'estime que c'est une très bonne chose alors moi j'appuierais l'amendement.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Micheline Gleixner.

Gleixner : Une question puis un commentaire. Premièrement dans mon courriel que j'ai envoyé à la vice-rectrice adjointe, je lui ai posé cette question donc je me demande si la question a déjà été traitée au comité et si le comité a rejeté la proposition et si oui, je pense que la proposition n'est plus propice. Donc ça serait peut-être de mandater le comité à regarder la question de nouveau donc je me questionne tant qu'à savoir jusqu'à quel point que la décision a été discutée en comité avant.

Président d'assemblée : Je vais d'abord céder la parole à Mme Dawes puis on pourra revenir. Mme Dawes.

Dawes : On a discuté de tout ceci à maintes reprises depuis toute l'année on dirait, mais on peut l'examiner de nouveau.

Président d'assemblée : Parfait. Vous aviez un commentaire aussi donc j'ouvre le micro.

Gleixner : C'est ça ma proposition. Il y a plusieurs agences et organismes qui ont ce genre de processus comme disons la Commission des droits de la personne donc il y a un processus qui permet justement à quelqu'un de déterminer la recevabilité donc il s'assure qu'il y a un fondement quelconque, mais le seuil est pas très élevé. C'est un seuil qui est très bas, mais qui assure au moins qu'il y a des arguments de base qui permet alors aux professeurs de revoir selon des questions spécifiques. Donc si c'est juste une insatisfaction générale que j'aime pas mes notes, mais il y a aucun fondement qui sous-tend les arguments de la personne étudiante, là la question de recevabilité devient importante. Je ne pense pas que ça va nuire nécessairement aux droits des personnes étudiantes, mais ça permet d'écarter les demandes qui sont non-fondées pour que les professeurs puissent vraiment s'attarder aux demandes qui sont fondées puis de les évaluer fondé sur les arguments qui sont présentés par les personnes étudiantes.

Président d'assemblée : Merci beaucoup pour ce commentaire. Je vais céder la parole à Sylvie Morin.

Morin : En lien avec l'amendement, j'ai quelques points. Premièrement si on conserve l'amendement, il faudra le modifier étant donné qu'il pourra pas s'appliquer aux campus d'Edmundston et de Shippagan parce qu'il n'y a pas de vice-décanat. Donc en tenant compte de ce que la secrétaire générale a mentionné, je pense que ça serait peut-être plus au niveau du secteur qui traite cette demande-là, du secteur ou de l'école, la direction qui traite la demande d'évaluer la recevabilité. Je voulais préciser aussi que tantôt on parlait du nombre de cas qui se rendent au niveau du Comité d'appel. En fait il y a deux comités d'appel, il y a le Comité d'appel qui est mis en place au niveau du département et celui au niveau du Sénat donc oui effectivement, il y a pas beaucoup de situations qui se rendent au niveau du Comité d'appel du Sénat, par contre, il peut y en avoir beaucoup qui vont arriver au niveau du comité d'appel du département. Je suis sensible justement au fait qu'effectivement s'il n'y a pas de fondement à la demande, c'est un peu illogique de passer beaucoup de temps à étudier cette demande-là et surtout de réunir tout le monde donc c'est tout le travail de logistique et de coordination. D'un autre côté, je me demande si ça serait pas plus de voir si on peut avoir une mesure dans le cas où un étudiant va faire des demandes répétées. Donc dès qu'il y un échec il demande, il demande sans qu'il y ait un fondement. Est-ce qu'il y a un autre processus qui adresse ces situations-là où un étudiant ferait un peu une utilisation abusive du règlement. S'il fait une fois une demande, à mon sens c'est moins problématique que systématiquement dès qu'il a un échec ou dès qu'il a une note un petit peu plus base, il fait une demande de révision de note. Donc je me demande si ça serait pas plus à ce niveau-là. Dans ce sens-là, je pense que la proposition de Mathieu Lang

est bonne, c'est-à-dire de retourner au niveau du Comité de règlements puis d'étudier peut-être d'autres possibilités pour adresser ces situations-là qui sont peut-être exceptionnelles puis qui sont pas nécessairement quotidiennes ou fréquentes.

Président d'assemblée : Merci. J'ai encore quelques demandes d'intervention donc une question de temps, je vais prendre trois autres interventions puis on pourra voter sur l'amendement avant de revenir à la proposition principale. Francis Bourgoin.

Bourgoin : Merci beaucoup monsieur le président. Avant de faire mon point, je veux juste rappeler à ma collègue d'éviter de se prononcer au nom des étudiants. On va en parler un peu plus au point 8, mais c'est un réel irritant pour les représentants étudiants qui s'accumule dans les dernières années donc je veux juste faire ce rappel-là rapidement. J'entends les fondements de la demande du sénateur Clarisse, mais toutefois en regardant la procédure actuelle, je ne suis pas confortable qu'on aille de l'avant avec un amendement parce qu'on est en train de couper toutes les autres étapes subséquentes. L'étudiant passe à la troisième étape puis on va juste envoyer plus de demandes au Comité d'appel du Sénat académique. Je serais d'accord qu'on révise et comme la sénatrice Gleixner l'a mentionné, qu'on ait des seuils de recevabilité peut-être qui est beaucoup plus critérié, mais c'est pas ce qu'on a devant nous pour cette décision donc je pense que le retard de l'amendement serait favorable.

Président d'assemblée : Jean-François Thibault.

Thibault : Merci monsieur le président. Je suis aussi sensible à l'argument du sénateur Clarisse concernant le temps que ça prend, le fardeau que ça représente sur les unités, les décanats, les secteurs et ainsi de suite, mais l'amendement ouvre la porte à mon avis à la possibilité de rentrer dans une genre de boucle où on sort pas de là. Si par exemple une demande est refusée par le décanat ou par le secteur, peu importe, est-ce qu'on prévoit un droit d'appel pour cette décision-là. Et là bien où on s'en va exactement dans un contexte comme ça, à mon avis je vais voter contre l'amendement pour cette raison-là, mais je serais confortable à revoir ou à rediscuter de la question au Comité des règlements éventuellement.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. M. Clarisse, c'est vous qui aviez proposé l'amendement. Est-ce que c'était simplement pour revenir là-dessus?

Clarisse : À la lumière des conversations, j'aimerais retirer l'amendement même s'il n'appartient plus ici pour le renvoyer au Comité des règlements qu'il se penche de nouveau sur la question et qu'il nous revienne avec des arguments pour ou contre ce filtre ici au niveau du secteur, au niveau du chef de secteur, du vice-décanat, peu importe.

Président d'assemblée : D'accord.

Clarisse : Parce que je pense pas qu'on a les moyens de prendre tout ça en décision éclairée ici. Je comprends les arguments des uns et des autres, mais je pense aussi qu'on a un problème de gestion de temps pour les unités.

Président d'assemblée : D'accord, merci beaucoup. Donc vous proposez de retirer l'amendement. Hélène, vous aviez appuyé, ça va? On va retirer l'amendement. Il y a consensus dans la salle pour le retrait de l'amendement? S'il y a des objections, indiquez-le. On retire l'amendement donc on revient à la proposition principale donc si vous avez des questions sur la proposition principale. Simon Thériault, j'ouvre le micro, allez-y.

Thériault : Merci. J'ai une question et ensuite peut-être quelques amendements. Premièrement, j'aimerais savoir pourquoi on réduit le délai au 8.1.1.1. On mentionne qu'il y a un délai pour la personne étudiante de déposer une demande de révision de note et on le réduit. Dans l'ancienne version du règlement on parlait de quatre semaines et maintenant on parle de trois semaines. J'aimerais comprendre pourquoi ce changement.

Président d'assemblée : J'aimerais juste savoir exactement où on est dans le document parce que la dernière fois je l'ai pas repéré. Au 8.1.1?

Thériault : 8.1.1.1 oui, exactement, au troisième paragraphe.

Président d'assemblée : Troisième paragraphe. Madame la vice-rectrice adjointe, l'avez-vous repéré? Je veux juste lui donner le temps.

Dawes : On a discuté de toutes sortes de variations pour essayer d'avoir un processus efficace en tenant compte du déroulement des sessions. On a essayé de raccourcir quand c'était possible tout en ayant des délais raisonnables, mais j'ai pas d'autres précisions pour cette partie spécifiquement.

Président d'assemblée : Parfait. Je vais céder la parole à Olivier Clarisse.

Clarisse : Je vous ai parlé aussi de deux autres commentaires. Le premier ça concerne le paragraphe 8.8, révision de la lettre finale d'un cours et je suis aux phrases, aucune demande de révision de la lettre finale

d'acceptée si la lettre finale E ou NE est attribué pour le cours concerné en vertu du règlement 10.9.3.2 ce qui est le règlement de la fraude je pense. Et juste en-dessous on a, dans un ___ où la lettre E ou NE est attribuée pour des évaluations de cours concernés en vertu du règlement 10.9.3.2. Une demande révision de la lettre finale est acceptée si, et seulement si, elle ne porte pas sur cette évaluation. J'ai l'impression que ces deux paragraphes sont en soi contradictoires ou j'arrive pas à voir la nuance entre l'un par rapport à l'autre puisqu'on nous dit qu'aucune demande de révision de la lettre finale est acceptée si la lettre finale est attribuée pour le cours en vertu du règlement et ensuite on nous dit dans un cas moins grave, donc déjà qu'est-ce qu'un cas moins grave, et pourquoi ça nous porte là-dessus. C'est un petit peu contradictoire ou je ne saisis pas la nuance ce qui est probablement le cas.

Président d'assemblée : D'accord. Je vais demander à vice-rectrice adjointe de donner des précisions.

Dawes : Alors dans le premier cas, il s'agit de la lettre finale du cours. Dans le deuxième cas, on parle d'une des évaluations du cours donc s'il y a plusieurs évaluations dans le cours, la lettre E porte sur une de ces évaluations, mais la révision de la lettre finale peut être justifiée en fonction d'une des autres évaluations dans le cours.

Président d'assemblée : Parfait. M. Thériault, vous aviez deux questions tout à l'heure et j'ai oublié donc je vous cède la parole.

Thériault : Merci. En fait, c'est une proposition d'amendement au même point en fait, au point 8.8.1.1 troisième paragraphe, qu'on remplace trois semaines par cinq semaines et qu'on remplace cinq jours ouvrables par dix jours ouvrables. Essentiellement, la raison de cet amendement-là c'est compte tenu du changement qu'on a fait au dernier Sénat, qu'il doit y avoir une rencontre entre le professeur et la personne étudiante pour voir son évaluation, comprendre ses erreurs et ensuite préparer un dossier d'appel. Je pense qu'il serait raisonnable d'augmenter ce délai-là pour permettre à la personne étudiante d'avoir un peu plus de temps pour préparer ce dossier-là avant de questionner et en fait, de trouver un temps que la personne professeure et la personne étudiante est disponible en même pour aller consulter l'évaluation.

Président d'assemblée : Parfait. Donc proposition d'un amendement, je vais juste répéter, 8.8.1.1 troisième paragraphe, qu'on remplace trois semaines par cinq semaines et qu'on remplace cinq jours ouvrables par dix jours ouvrables. C'est bien ça? Excellent. Est-ce que c'est appuyé? Francis Bourgoin. Donc là on va discuter de l'amendement et non de la proposition principale. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires? Hector Adégbidi, je vous cède la parole.

Adégbidi : Merci monsieur le président. En fait, je suis au Comité des règlements et je crois que la décision que nous avions eue qui a mené à ça c'est qu'on a regardé les délais par rapport à la validation des diplômes parce que ce genre de chose intervenir lorsque l'étudiant a fait le parcours et pour que l'étudiant puisse graduer, le délai que nous avons entre la fin du semestre et le moment où l'étudiant doit valider le diplôme et que l'étudiant gradue, c'est un délai assez limité. C'est plus long que je crois. Nous avons eu cette discussion-là le temps et qu'on était venu à limiter cela pour que tout le processus puisse se dérouler et que l'étudiant qui est en fin de parcours qu'il puisse terminer son diplôme dans le temps désigné.

Président d'assemblée : Merci pour ce commentaire. Nathalie Carrier.

Carrier : Merci monsieur le président. Je suis tout à fait d'accord avec mon collègue surtout dans le cas des programmes où est-ce que les cours suivent pas les semestres réguliers. On a des cours qui durent trois-quatre semaines, ils reçoivent une note ça fait qu'ils pourront pas continuer je pense en particulier au programme de science infirmière donc ils sont bloqués. Je sais qu'il y a des dérogations à ce règlement ici pour le programme de science infirmière déjà, mais dans ce cas-ci à cause que dans un semestre ils peuvent avoir un cours qui se termine à la fin octobre et si qu'on ajoute des semaines, ils pourront pas continuer, ils vont être obligés de refaire leur année. Donc ça serait pour ça que moi j'irais contre cet amendement-ci.

Président d'assemblée : Parfait. Lacina Coulibaly.

Coulibaly : Juste pour rappeler qu'à l'Université de Montréal l'étudiant dispose de 14 jours suivant la mise en ligne du relevé de notes pour demander la révision de son évaluation. Donc à l'Université de Montréal c'est 14 jours. C'était juste un éclaircissement. Merci.

Président d'assemblée : Parfait. Simon Thériault, je vais vous donner la parole.

Thériault : J'aimerais juste préciser que si on fait un petit peu de math, par exemple le 22 décembre on reçoit notre note dans Maniweb, ensuite on compte trois semaines – une fois le 29 décembre, deux fois le 5 décembre et trois semaines le 12 janvier. Le semestre cette année a commencé le 13 janvier donc dans le délai de trois semaines des vacances, est-ce qu'il va y avoir une rencontre entre le professeur et la personne étudiante pour réviser l'évaluation ou est-ce que la personne professeure va se rendre disponible pour la personne étudiante pour ça parce que je pense que si on met un délai de trois semaines, il faut quand même que les professeurs soient disponibles puis je comprends que la plupart des professeurs vont le faire. Ce que j'ai peur le risque avec ça c'est que les personnes qui ne vont pas le faire, la personne étudiante perd son droit d'appel parce que le délai de trois semaines est trop court. Je comprends que dans certains moments que peut-être ça vaut la peine

que ça aille plus vite puis c'est habituellement l'avantage de la personne étudiante d'aller plus vite dans un processus comme ça, mais je voudrais pas qu'une personne étudiante perde son droit d'appel parce que les délais sont trop serrés puis que ce soit juste pour des questions de disponibilité entre le professeur et la personne étudiante. Merci.

Président d'assemblée : Merci pour cette précision. Il y a une dernière intervention, M. Thibault.

Thibault : Merci monsieur le président. Désolé d'intervenir à la dernière minute comme ça, mais effectivement, c'est une des choses qui m'avait un petit peu dérangé dans le projet, c'est qu'on ne parle pas de jours ouvrables. Je pense que ça serait préférable de parler de jours ouvrables, ça règlerait ce problème-là. Je sais pas si à l'Université de Montréal on parle de 14 jours ouvrables ou non, mais à mon avis, 15 jours ouvrables pour corresponde à ces trois semaines-là ça serait tout à fait correct puis ça règle le problème de la session d'hiver.

Président d'assemblée : M. Thériault.

Thériault : En fait, j'apprécie le commentaire puis je suis prêt à modifier l'amendement. Est-ce que c'est possible?

Président d'assemblée : Oui, allez-y.

Thériault : Donc je suis prêt à modifier pour parler de 15 jours ouvrables qui représentent le trois semaines en fait.

Président d'assemblée : Plutôt trois semaines on dirait 15 jours ouvrables et un peu plus loin lorsqu'on a cinq jours ouvrables, vous proposez qu'on le remplace par dix jours ouvrables, c'est ça?

Thériault : Exact.

Président d'assemblée : Vous allez maintenir ça. Est-ce que c'est clair pour tout le monde l'amendement avant qu'on lance le vote? On va lancer le vote. Ça avait été appuyé par Francis Bourgoin donc je lance le vote. J'arrête le vote et le résultat est 30 oui, 5 non donc l'amendement est adopté à la majorité. On revient à la proposition principale. Mona-Luiza Ungureanu, vous aviez demandé la parole.

Ungureanu : Est-ce que cela va régler quand même le problème de diplomation si ça arrive dans la deuxième session?

Président d'assemblée : La session d'hiver vous voulez dire. Le semestre d'hiver c'est la question que vous posez, est-ce que ça va poser un problème par rapport au délai? Est-ce qu'on aura le temps de régler la question avant la collation des diplômes, c'est la question que vous posiez? Je cède la parole à Olivier Clarisse.

Clarisse : Je n'ai pas la réponse pour la diplomation ici, mais peut-être que ça sera reporté. La personne aura son diplôme et à posteriori elle n'aura pas ___. J'ai une question au niveau du paragraphe 8.8.4.2, décision du Comité d'appel du Sénat académique. Une des mesures qui est proposée c'est d'exiger des mesures réparatrices sans modifier la lettre finale du cours. Je suis un petit peu perplexe parce que j'ai sais pas exactement ce que ça veut dire ces mesures réparatrices et ça ouvre une boîte de Pandore parce que ça peut mettre des attentes irréalistes ici. Qu'est-ce qu'on entend par ces mesures réparatrices? Mesures réparatrices ça sous-entend aussi qu'il y a un tort qui a été fait et s'il y a un tort qui a été fait, bien ça aurait dû être réglé peut-être en amont avant d'arriver ici. Donc j'aimerais bien comprendre c'est quoi l'amplitude, la marge de manœuvre du Comité d'appel du Sénat académique et des exemples de ces mesures réparatrices.

Président d'assemblée : Je vais céder la parole à la vice-rectrice adjointe, Mme Dawes.

Dawes : Je vais demander à la secrétaire générale qui a de l'expérience avec ce comité d'expliquer ça.

Président d'assemblée : Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Alors je rappelle que quand on est dans ce règlement ici, la présentation devant le Comité d'appel est pour une question par rapport à une note finale qui est un E et on a ajouté ici le non succès. Donc l'étudiant peut pas faire appel au Comité d'appel sans cette situation-là ou ce critère-là au départ. Maintenant d'exiger des mesures réparatrices par rapport à un examen ou le cours comme tel, c'est peut-être de reprendre un examen, c'est peut-être de reprendre une partie de l'examen, c'est peut-être faire un nouveau travail pour évaluer la situation, c'est peut-être faire appel à un autre professeur dans une autre université pour corriger un examen, ça peut être un tutorat spécifique sur une partie du cours. L'étendue est quand même assez large et c'est après avoir entendu les parties que souvent jaillit de là la mesure appropriée si le comité considère que l'étudiant est récupérable par rapport à ce dossier-là. Il y a souvent aussi que la lettre E demeure un E et ça finit là et l'étudiant reçoit la lettre le jour-même après l'audience et puis c'est comme on dit, sans appel, c'est final. C'est le dernier recours. Il y a quand même l'idée derrière tout ça d'entendre l'étudiant, c'est la dernière fois qu'il peut présenter son cas et puis on rappelle aussi qu'on ne peut pas comme Comité d'appel modifier la lettre. Le Comité d'appel est composé de gens qui sont pas nécessairement outillés ou qui ont l'expertise pour corriger disons un examen en physique 4e année, mais ils sont capables d'examiner la procédure. Ils sont

capables de vérifier si toutes les étapes ont été bien faites. Ils sont capables après avoir entendu les parties de dire s'il y a eu des problèmes d'iniquité ou des problèmes qui auraient dû se régler plus tôt dans le processus. Alors c'est là qu'est le jugement disons professionnel du Comité d'appel. Je sais pas si ça répond la question.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. M. Clarisse, vous vouliez répondre. Allez-y.

Clarisse : Oui, mais alors le règlement n'est pas clair parce que d'exiger des mesures réparatrices sans modifier la lettre finale du cours, mais si on propose un examen de rattrapage ou une reprise ici, ça va finalement à la suite ou une autre correction par quelqu'un d'autre sur un autre travail. In fine, ça modifiera après ce travail la note finale du cours alors que le règlement dit bien c'est des mesures réparatrices sans modifier la lettre finale du cours et là je suis un petit peu mal à l'aise parce que ça empiète un petit peu sur le travail du professeur qui a fait son, ici auparavant. Je suis un petit peu mal à l'aise avec ce règlement-là. Je comprends l'idée de réparer quelque chose qu'il y a eu un tort, mais dans ce cas-là dit tout simplement, on peut exiger des mesures réparatrices et il a pas besoin de dire sans modifier la lettre finale du cours. C'est peut-être deux idées qui sont séparées de dire que le Comité d'appel du Sénat académique n'a pas le pouvoir de modifier la note finale du cours, mais qu'ils peuvent exiger des mesures réparatrices.

Secrétaire générale : Oui, ça serait plus clair si c'était rédigé comme vous le dites.

Clarisse : C'est deux points distincts et là pour moi c'est pas clair là-dessus.

Président d'assemblée : Alors vous proposez un amendement à ce moment-là? À l'amiable. Je pense que tout le monde est d'accord sur cet amendement à l'amiable? Parfait, excellent. Monique Levesque.

Levesque : Merci monsieur le président. Je voudrais juste une explication pour le point 8.8.1.1. Dans le premier paragraphe, on dit toute demande de révision de la lettre finale se fait conformément au règlement 8.8 par la personne étudiante après avoir consulté la copie corrigée de ses évaluations et demandé des explications à la personne responsable du cours. Donc là on parle des évaluations pour l'ensemble du cours. Au début du paragraphe qui suit, on dit afin de pouvoir préparer sa demande, la personne étudiante a le droit de consulter la copie corrigée de son évaluation. Est-ce qu'on sous-entend qu'on doit juste pour demander une révision de note finale demander de réviser qu'une évaluation? C'est la précision que j'aimerais avoir. Merci.

Président d'assemblée : Je vais céder la parole à la vice-rectrice adjointe. Mme Dawes.

Dawes : Alors la demande peut impliquer une ou plusieurs évaluations dans le cours.

Président d'assemblée : Et qui a pour effet de modifier la lettre finale du cours. Étienne Dako.

Dako : J'ai passé mon tour parce que c'est ce que je voulais proposer c'est ce qu'Olivier Clarisse a proposé après pour l'amendement.

Président d'assemblée : D'accord. Mathieu Lang.

Lang : Ma question c'est est-ce que le règlement correspondant pour les cycles supérieurs, je pense c'est le 26-11, est-ce qu'il est prévu de l'ajuster en fonction de cette modification ici de sorte à avoir une cohérence dans l'application des règlements?

Président d'assemblée : Mme Dawes.

Dawes : Alors on essaie de terminer ce projet et une fois que ce sera terminé, on peut entamer le prochain. Merci.

Président d'assemblée : J'allais le dire, mais voilà. Merci. Simon Thériault.

Thériault : Merci. Puisqu'on est encore un peu sur le même point, le 8.8.1.1., j'aimerais proposer un amendement au deuxième paragraphe après la troisième phrase. Je pense qu'on est passé maintenant, me semble que oui. Après la deuxième phrase en fait, désolé.

Président d'assemblée : Et la phrase commence par? Celle que vous voulez modifier commence par quoi?

Thériault : En fait, c'est ajouter une phrase à la phrase qui termine lors d'une consultation de sa copie corrigée. J'ajouterais la phrase suivante : une personne étudiante a droit à tout le temps jugé nécessaire par celle-ci pour consulter sa copie corrigée et la personne responsable du cours doit se rendre disponible pour cette consultation. Lors de la dernière rencontre quand qu'on a fait la modification d'amendement, on a posé la question on avait cette inquiétude-là et je sens pas que ça été répondu donc je pense qu'on devrait modifier le règlement pour justement inclure ça dans le règlement pour s'assurer que la personne étudiante a tout le temps nécessaire pour préparer son dossier d'appel le cas échéant. Merci.

Président d'assemblée : Parfait. Donc 8.8.1.1 deuxième paragraphe après la deuxième phrase vous proposez un ajout. Je vais vous demander de relire l'ajout. Allez-y.

Thériault : Une personne étudiante a droit à tout le temps jugé nécessaire par celle-ci pour consulter sa copie corrigée et la personne responsable du cours doit se rendre disponible pour cette consultation.

Président d'assemblée : Parfait, excellent et c'est appuyé par Francis Bourgoin. Parfait. Donc un amendement est proposé, est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur l'amendement? Olivier Clarisse.

Clarisse : Je pense qu'il y a un faux débat. Je pense pas que cet amendement soit nécessaire et je vais essayer de me justifier là-dessus. Il faut faire confiance un petit peu au professionnalisme de mes collègues professeurs et professeures. Si la personne étudiante se sent brimée parce qu'elle n'a pas eu suffisamment de temps pour consulter ses examens, qu'elle le mentionne dans la lettre adressée au Comité d'appel suivant. Ça c'est un point qui serait par la défaveur de la personne étudiante. Au contraire, ça voudrait dire qu'il y a un manque de professionnaliste de la part de mon collègue ou ma collègue professoral ici. Maintenant c'est aussi très compliqué. On a des personnes étudiantes qui ont des agendas de ministres et qui sont de moins en moins disponibles et de dire que les personnes professorales doivent se rendent disponibles à tout moment ici pour une période excessive jugée nécessaire par la personne étudiante, j'ai un petit peu de misère avec ça. Faisons-nous confiance mutuellement un petit peu. Je sais qu'il y a peut-être quelque chose qui a été cassé lors du dernier Sénat, j'étais peut-être pas là, c'est ce que je ressens ici, je m'excuse ici, mais faisons-nous confiance mutuellement pour voir si ça marche. Si ça ne marche pas, ajoutons cet amendement dans un deuxième temps. C'est est-ce qu'on peut se faire confiance mutuellement ici. Je pense vraiment qu'il faut laisser tout le temps nécessaire aux personnes étudiantes, mais à un moment donné au bout de trois heures à consulter des copies s'il y a pas plus de choses que ça, il faut aussi comprendre que les personnes professorales, les directions des unités ont aussi autre chose à faire. On est au service de l'université, on est au service des étudiantes et étudiants, mais il y a une limite tout de même à avoir là-dedans.

Président d'assemblée : Merci M. Clarisse. J'ai plusieurs interventions sur cet amendement et je commence par Hélène Albert.

Albert : Je vais être rapide. Je suis d'accord sur le principe, le principe du temps. Je me rappelle la dernière fois je pense m'être prononcée sur cette question-là en disant si on donne du temps pour la consultation, faut que ça soit un temps significatif, faut que l'étudiante ou l'étudiant ait le temps de regarder le document en question puis s'en saisir. Ce qui m'inquiète un peu c'est la dimension si une personne demande à rester un temps qui est vraiment déraisonnable, mettons que ça finit pu, on est rendu à 12 heures où quelqu'un veut juste vraiment, le fait pas nécessairement de manière loyale et je dirais que ça serait pas mal exceptionnel, mais si on balise pas du tout du tout du tout le temps, ça pourrait être inquiétant. Je pense que le principe par contre là-dessus je suis totalement d'accord avec le sénateur Thériault, oui.

Président d'assemblée : Parfait, merci beaucoup. Jean-François Thibault.

Thibault : Merci monsieur le président. La sénatrice Albert a grosso modo dit ce que je voulais dire. Je suis d'accord sur le principe, ça me pose aucun problème. Ce qui m'inquiète c'est la formule tout le temps jugé nécessaire, ça ça me pose un sérieux problème puis je me demande si une solution ou compromis serait pas de dire le temps qui a été pris pour compléter l'examen par exemple ça serait ce temps-là qui serait requis pour revoir l'examen ou l'évaluation corrigée par l'étudiante ou l'étudiant. Ça serait un compromis à mon avis qui serait raisonnable et qui pourrait varier en fonction de la grosseur de l'évaluation, la lourdeur de l'évaluation.

Président d'assemblée : Merci. Pour baliser la discussion, est-ce que ce serait un compris acceptable, M. Thériault?

Thériault : Je pense que ça serait un compromis acceptable.

Président d'assemblée : La durée de l'examen. Parfait. Donc pour la suite de la discussion, on va tenir compte de ça. Mona-Luiza Ungureanu, je vous cède la parole.

Ungureanu : Merci. Si ce serait aussi possible de s'assurer que les étudiants n'aient pas la possibilité de faire des photocopies, de prendre des photos. C'est surtout parce qu'il y a beaucoup de circulation d'examens. Ça pose aussi des problèmes d'équité parce qu'il y a certains étudiants qui sont dans des groupes qui ont accès à ces examens et d'autres qui n'ont pas. Ça pose aussi des problèmes du fait que les étudiants vont voir un examen, ils vont penser que le même examen va être à la session prochaine, il ne va pas être. Ça m'est arrivé justement à la mi-session, ils vont donner des réponses de l'examen passé, des étudiants qui auraient pu faire vraiment mieux. Je pense vraiment au sujet des étudiants en première année qui sont extrêmement stressés qui vont se fier plus sur ce qu'ils ont déjà vu possiblement, ils auraient pu faire mieux et ne pas juste répéter des réponses. Ma problématique est vraiment de ne pas avoir de copies qui circulent et qu'il y ait des bases de données d'examens. On sait que c'est le cas. Merci.

Président d'assemblée : Merci pour ce commentaire. Gérard Poitras.

Poitras : Merci monsieur le président. Je sais pas si c'est parce que ça fait longtemps que je suis ici, mais j'ai passé par toutes ces étapes-là comme professeur, directeur, doyen, membre du Comité paritaire et souvent aussi au Comité final d'appel. J'aimerais mentionner que je pense qu'avec les changements proposés au

règlement, c'est amplement suffisant. Je crois que toutes les étapes, même auparavant, ont tout le temps été de donner le bénéfice du doute aux étudiants, donner toutes les chances de faire l'appel, de s'assurer que toute la procédure a toujours été suivie. C'est la raison des quatre étapes. Donc s'il y a eu un manque quelque part dès le début, même pour la révision avec le professeur sur place qu'il n'y a pas eu assez de temps, ça va être considéré dans les prochaines étapes. Donc je pense qu'on devrait se faire confiance. Je crois pas que personne a jamais eu une intention négative dans toutes ces étapes-là. J'espère que c'est le message que tous les professeurs et tous mes collègues ici ont et c'est ça la raison du règlement et j'espère aussi que sur le côté des étudiants le voient de la même façon. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Il reste quatre interventions avant qu'on passe au vote sur l'amendement parce que le temps passe donc je vais prendre Étienne Dako d'abord.

Dako : Merci monsieur le président. J'abonde ___ que le collègue Poitras. Je ne sais pas si ___ le Comité d'appel, moi pour avoir milité au Comité d'appel, le Comité d'appel fait un travail extraordinaire. Étant donné que c'est la dernière étape, si le professeur n'a pas fait son travail, le Comité d'appel pose la question sérieusement et c'est considéré. Alors je crois qu'il faut vraiment faire confiance au processus et qu'on se fasse confiance, ça fonctionne très bien au Comité d'appel. Pour moi je pense que je ne dirais pas c'est un faux débat, mais je comprends l'inquiétude, mais je crois qu'il faut faire confiance au processus.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Viktor Freiman.

Freiman : Merci beaucoup. C'est juste ce que je me pose comme question puis je vous repose cette question-là plus pour comprendre parce qu'on parle beaucoup de l'examen, mais dans certaines facultés, certains programmes, je pense dans tous les programmes, on utilise des moyens d'évaluation variés et dans ce sens-là par exemple on peut avoir un projet de long terme. Comment ça fonctionne dans ce sens-là si on avait comme trois heures pour, etc.? Je sais pas si quelqu'un pourrait me clarifier. Merci.

Président d'assemblée : J'ai pas le droit de parole, mais je parle tout le temps. Cette idée de règle générale un examen dure trois heures maximum, on pourrait peut-être s'entendre sur trois heures, mais ça sera au sénateur Thériault.

Thériault : Je suis à l'aise à mettre trois heures si ça règle le questionnement autour de la table.

Président d'assemblée : Ok, parfait. M. Bourgoin, ça va aussi? Pas de problème, ok. M. Bourgoin c'est vous le prochain, allez-y.

Bourgoin : Merci beaucoup monsieur le président. On parle beaucoup de confiance, je suis d'accord avec vous. On veut se faire confiance, mais la confiance se gagne aussi. J'entends depuis le début de ce débat qu'est-ce qui arrive si des étudiants font ça, si des étudiants font ça, mais c'est la même réflexion de notre côté, qu'est-ce qui arrive si les professeurs font ça, les professeurs font ça. Ça c'est un premier pas juste pour rassurer la confiance. Si on propose des affaires, c'est qu'il est arrivé des affaires où on a eu des échos des étudiants, on a eu des cas qu'on a accompagnés qui nous amènent à faire cette proposition-là. Puis je comprends on veut se faire confiance, mais faut qu'on se donne cette confiance-là mutuelle des deux côtés je pense.

Président d'assemblée : Merci. Micheline Gleixner.

Gleixner : La réponse je dirais, sénateur Bourgoin, c'est vous avez le droit de faire appel au doyen, au décanat des facultés donc le décanat peut intervenir si un professeur refuse le temps de consultation approprié. Donc il y a un mécanisme qui s'offre à vous qui est là dans toutes circonstances où les étudiants sont pas satisfaits avec un problème, avec un professeur. Donc s'il vous manque du temps puis le professeur vous refuse, je pense la situation est assez simple sans nécessairement indiquer quoi que ce soit dans le règlement d'aller voir le doyen ou le décanat dans la faculté où vous êtes. Je suis aussi très mal à l'aise, j'ai pas saisi la première partie de la modification, je la trouve pas très claire.

Président d'assemblée : On va la relire. Justement c'est une bonne remarque parce que moi aussi j'ai oublié le début donc on va la relire. Deux dernières interventions, je continue à en ajouter. Lacina Coulibaly.

Coulibaly : Je reviendrais également sur ce qu'a dit le sénateur Dako. J'ai été membre du Comité d'appel du Sénat académique et j'ai assisté au minimum à au moins quatre évaluations. Donc c'est dit que le Sénat académique le Comité d'appel vraiment prend le travail au sérieux. Il est arrivé des fois où on a même donné une raison directe et claire à l'étudiant parce que ce n'était pas précisé de façon assez nette sans équivoque dans le plan de cours que l'évaluation allait porter sur un sujet. Tout simplement, on a demandé au professeur de pouvoir donner une autre évaluation à l'étudiant puis on a aussi écrit un message à ce que le professeur puisse dorénavant éviter ces genres de choses que le plan de cours soit assez détaillé et que le mode d'évaluation, les éléments d'évaluation soient assez nets là-dedans parce que l'étudiant a trouvé qu'en cours de route il y a eu un changement. C'est dit qu'il y a plusieurs paliers pour pouvoir vous rendre justice. D'abord le professeur, le décanat et même si le décanat et le professeur disent de maintenir la note, lorsqu'on arrive au Sénat, vous avez encore beaucoup beaucoup beaucoup d'éléments et nous on prend connaissance d'un fait. On écoute à la fois l'étudiant, on écoute l'administration, mais après ces deux groupes se retirent et on a une genre de décision à prendre basée sur vraiment ce que nous avons aussi, le factuel. Donc pour moi, je

comprends l'inquiétude des étudiants, mais je peux vous rassurer que c'est quelque chose qui se fait assez bien. Je n'ai pas de crainte à ce niveau-là. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup et avant qu'on passe au vote sur l'amendement, M. Thériault j'ai allumé votre micro, j'aimerais que vous relisiez en tenant compte des petites modifications que vous avez acceptées à votre amendement, le libellé pour qu'on le comprenne.

Thériault : Oui, ok. Je vais juste le modifier ici pour bien le lire. Donc une personne étudiante a droit à trois heures pour consulter sa copie corrigée et la personne responsable du cours doit se rendre disponible pour cette consultation. Est-ce que ça fait du sens?

Président d'assemblée : D'accord. Merci beaucoup et c'était appuyé par Francis Bourgoin donc là la discussion sur l'amendement est terminée, on va voter sur l'amendement. Je lance le vote. J'arrête le vote et c'est adopté à la majorité, le résultat est 27 voix contre 7 donc l'amendement est accepté. On revient pour une troisième fois à la proposition principale. Il y a une proposition, ça été appuyé. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou est-ce qu'on est prêt à passer au vote compte tenu des amendements? Hector Adégbidi.

Adégbidi : Merci monsieur le président. En vérité, il y a une question fondamentale qui a été posée par la proposition principale, celle du sénateur Olivier Clarisse et que mon collègue, Mathieu, a lancé à savoir est-ce que nous mettons un filtre et si nous devons mettre un filtre, je sais pas si en votant le règlement en ce moment, nous pouvons retourner en arrière pour le faire. Donc est-ce qu'on s'attend qu'on va mettre un filtre ou mettre certains critères qui permettent de décider la recevabilité ou pas? Et si on va le faire, je crois que c'est à retourner donc au Comité des règlements pour que le Comité des règlements réexamine cet élément de la chose avant qu'on vote sur la proposition principale.

Président d'assemblée : Je vais céder la parole à la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Une proposition principale après ça on a débattu un amendement qui portait justement sur la recevabilité de la plainte. Ce qui a été décidé c'est de retirer l'amendement et le renvoyer au Comité des règlements. On a eu un deuxième amendement qui portait sur les jours, le délai, alors le trois semaines pour 15 jours ouvrables et cinq jours à dix jours ouvrables alors ceci avait été adopté. Et le dernier règlement qui porte sur disons la durée pour consulter l'examen alors ça c'était des amendements. Il y a eu quelques amendements à l'amiable à travers ça, il y a celui-là d'Olivier Clarisse pour le Comité d'appel donc je pense que ça saisit essentiellement la discussion. Maintenant si je comprends bien pour votre point M. Adégbidi, celui-là sera renvoyé au Comité des règlements.

Président d'assemblée : Parfait. Donc il n'y a pas d'intervention, je vais proposer qu'on passe au vote sur la proposition principale; ça avait été proposé et appuyé avant qu'on adopte les amendements donc je vais démarrer le vote. J'arrête le vote et le résultat est 34 voix contre 1 donc c'est adopté à la majorité donc voilà.

8. Déclaration pour une gouvernance universitaire inclusive et reconnaissance des perspectives étudiantes

Président d'assemblée : On passe au point 8 maintenant, déclaration pour une gouvernance universitaire inclusive et reconnaissance des perspectives étudiantes. Vous avez reçu pour ce point deux documents, d'abord une lettre du président de la FÉÉCUM, Alexandre Levesque, adressée au président du Sénat académique et deuxièmement, un document intitulé « Sénat académique – position étudiante » et puis il a été entendu que ce sera le sénateur Simon Thériault qui présentera ce point donc je vous cède le micro.

Thériault : Merci monsieur le président. D'entrée de jeu, j'aimerais mentionner que ça fait quand même huit ans que je m'implique dans des organismes jeunesses. Je défens le rôle de la jeunesse auprès des gouvernements municipaux, provinciaux et nationaux et même fédéral et je pensais jamais avoir à présenter quelque chose comme ceci autour d'une table universitaire, mais on est là. Malheureusement, vous avez vu dans la documentation qu'on fait état d'une situation désolante que la voix des personnes étudiantes est souvent ignorée, pas nécessairement reconnue autour des tables des sénats des universités puis voilà, c'est pour ça. Malgré que je souligne aujourd'hui quand même l'effort, je pense quand même il y a plusieurs amendements et on a quand même été écouté aujourd'hui donc je le salue, merci beaucoup. Avec la FÉÉCUM, on propose cette déclaration-là justement pour reconnaître que les étudiants ont quelque chose à apporter autour de cette table-ci que c'est important de reconnaître qu'ils ont quelque chose à dire et de reconnaître également que quand on écoute ce que les étudiants ont à dire, on va avoir une université qui reflète ce que les étudiants ont besoin, leurs aspirations, et on aura pas à se questionner pourquoi que notre recrutement diminue parce qu'on va écouter les étudiants, ça va être une université à l'image des étudiants. Également, cette déclaration-là souligne le fait que les personnes étudiantes autour de cette table ce sont les seules personnes qui ne sont pas rémunérées pour être ici. Également, on mentionne que la récente réforme, malgré l'objectif d'accroître la participation des personnes étudiantes, accroître le fait que les étudiants ont plus de place dans les comités, ça juste fait le contraire, on sent qu'on plus dilué, qu'on est moins écouté, que c'est plus difficile d'apporter des points. Donc aujourd'hui, je propose quelque chose pour faire mieux, de s'améliorer. Je pense qu'on peut tous s'améliorer et c'est pour ça que je dépose cette déclaration-là pour une gouvernance universitaire inclusive et la reconnaissance des perspectives étudiantes dans les instances décisionnelles du Sénat académique à

l'Université de Moncton. Là-dedans, on s'attend à des consultations des personnes étudiantes et de l'écoute lorsqu'on mène des consultations auprès des personnes étudiantes que c'est présenté au Sénat académique. Les étudiants ont demandé ceci, pas juste que ce soit un document qui change, qui change, qui change et finalement, on a dilué l'opinion des personnes étudiantes parce que finalement, la dernière consultation sur le document c'était avec des professeurs et on a enlevé tout ce que les étudiants avaient dit avant donc on veut qu'on reconnaisse que les personnes étudiantes ont quelque chose à dire et quand on les consulte, que ça se ramasse dans la version finale du document, que ce soit pas juste modifié et modifié et modifié puis la voix des étudiantes est diluée. On reconnait qu'une réunion devrait pas avoir lieu sans les personnes étudiantes. On est là, on est votre public cible, on est les gens qui reçoivent le service si vous voulez de l'université. On est le groupe en majorité sur le campus, on est 4 000 quelques, ça c'est peut-être juste Moncton, je pense même pas aux campus du nord. À un moment donné, ça serait le fun qu'on soit inclus dans les décisions. Je pense qu'on mérite qu'on reconnaisse le temps qu'on prend à se préparer pour ces rencontres ici à être ici. Le temps qu'on ne peut pas mettre à travailler, à être rémunéré pour le travail qu'on fait, je pense qu'on mérite une reconnaissance pour ça, ça mérite une compensation financière et je pense ça mérite également qu'on arrête de parler au nom des étudiants. On est là pour représenter les étudiants. Pourquoi on entend, ah moi je pense que les étudiants aimeraient ça. C'est nous qui parlent au nom des étudiants et je pense que c'est important qu'on reconnaisse ça et c'est ce qu'on fait avec cette déclaration-là. Aujourd'hui, je venais à déposer cette déclaration-là pour qu'on l'adopte en consultant le Bureau de direction. Je pense qu'on voulait permettre à tout le monde de se prononcer sur cette déclaration-là donc aujourd'hui, on propose de créer un comité pour justement étudier cette déclaration-là en profondeur et de regarder les meilleurs pratiques qui se font dans d'autres universités pour arriver à un Sénat éventuel. Je pense que dans la résolution on parle du mois d'août 2025 et d'arriver avec une idée, une déclaration qui permettrait justement d'améliorer la participation des personnes étudiantes au Sénat académique. La résolution que je propose aujourd'hui appuyée de Francis Bourgoin : que le Sénat académique mette sur pied un groupe de travail qui aura comme mandat de réviser la déclaration de la FÉÉCUM portant sur la voix des personnes étudiantes dans les instances académiques en se basant sur les meilleures pratiques en la matière en vue d'une adoption par le Sénat académique d'ici le mois d'août 2025 étant entendu que le groupe de travail sera formé de quatre personnes étudiantes, trois membres du corps professoral, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et la secrétaire générale à titre de présidente avec voix consultative et que les travaux seront coordonnés par le secrétariat général. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Proposition de Simon Thériault appuyée par Francis Bourgoin. Commentaires, discussion. Francis.

Bourgoin : Merci beaucoup monsieur le président. Je tiens juste à préciser que par cette démarche ici, on est pas en train d'accuser personne autour de la table ou autour de n'importe quelle table d'agir de mauvaise foi. C'est qu'il y a un billet systémique dans les instances qui implique la jeunesse. C'est démontré par la recherche, c'est pas seulement celle-ci. Tout le monde autour de la table a déjà été jeune à un moment dans sa vie puis il va souvent se référer à ce cadre-là pour penser qu'est-ce que la jeunesse aimerait, mais la jeunesse change. Les approches changent, les systèmes ne permettent pas nécessairement l'émergence de nos voix, c'est ce qu'on met de l'avant avec ça donc c'est un peu pour changer cette culture-là, cette idée-là, sensibiliser les gens autour de la table, mais je veux juste mettre au clair qu'on ne pense pas qu'aucun de vous agit de mauvaise foi, peu importe le contexte. C'est vraiment par rapport au fonctionnement du Sénat et de ses comités qu'on veut s'attaquer avec ceci parce qu'on a atteint un point qui est un peu un point de non-retour où est-ce que la confiance était brimée puis on a des représentants étudiants qui se questionnent s'ils doivent même se présenter à la réunion parce qu'ils disent ça sert à rien que j'y aille puis c'est un point qui est rendu critique donc c'est pour ça que mes collègues du côté de la FÉÉCUM ont tenu à adresser la situation à la ___ sénateur Thériault.

Président d'assemblée : Merci beaucoup pour ces précisions. Olivier Clarisse.

Clarisse : Je tiens à dire et je veux pas parler en votre nom, que j'appuie votre initiative ici. Je le dis ici. L'université est faite autour des personnes étudiantes, pour les personnes étudiantes. C'est ma vision personnelle de notre institution, ça n'engage que moi, ça n'engage pas forcément l'université, je parle en mon nom. Ça met aussi un point en parallèle que oui, il y a une réforme du Sénat et de ses comités où on a élargi peut-être un petit peu trop et je pense qu'il y a un bon timing, excusez-moi du mot anglais, pour revoir la composition et la façon de faire ici pour être sûr que la voix étudiante ne soit pas diluée, ne soit pas perdue et que vous vous sentez écoutés. Est-ce que vous aurez toujours gain de cause sur tous les sujets, la réponse est malheureusement non, mais c'est important qu'on ait un débat en toute confiance et en toute reconnaissance mutuelle. Ça c'est le point que je voudrais vous dire ici personnellement à vous les représentants étudiants, j'en loupe peut-être ici et à ceux qui nous écoutent plus tard, mais belle initiative. Est-ce que je suis d'accord avec tous les points qui sont dans votre document, la réponse est non, mais je pense qu'il y en a suffisamment d'intéressants pour que ce soit étudié. Merci.

Président d'assemblée : Merci. Étienne Dako.

Dako : Merci monsieur le président. J'adore le débat qu'on a ici. Je veux juste rappeler que moi j'ai assisté à plusieurs forums à l'extérieur de notre université et souvent, je donne l'exemple de l'Université de Moncton surtout le syndicat des étudiants. J'estime que dans notre organisation à tous les niveaux, que ce soit dans les départements, dans les facultés, dans l'organisation du Sénat, etc., les étudiants sont représentés et dans d'autres structures dans lesquelles moi j'ai participé, c'était pas le cas, mais je comprends qu'effectivement quand des fois on est minoritaire lorsqu'on doit voter, des fois on peut être frustré parce qu'on aimerait que ça

passe et des fois ça passe pas. C'est une des raisons pour lesquelles on a rendu même d'ailleurs le processus de vote ici confidentiel parce qu'avant, on votait à main levée. On a formé un comité et on a rendu ici ça confidentiel pour que le débat soit clair. Moi j'estime que c'est un bon débat qu'on a et c'est une fierté pour moi de voir que les jeunes se mettent debout pour intervenir et ça c'est vraiment important de voir nos étudiants qui réagissent comme ça, moi je suis très très impressionné. Je voulais dire que c'est un bon processus, le document il faudra peut-être le regarder très bien pour voir les points essentiels qu'ils apportent, mais j'estime qu'au niveau de la gouvernance, les étudiants sont impliqués puis je vois que la direction tient compte de tout ça. Alors je suis vraiment fier du processus, mais il faudra qu'on continue encore. Voilà.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Jean-François Thibault.

Thibault : Merci monsieur le président. Je suis tout à fait d'accord sur le principe d'un comité comme celui-là. Je regrette toutefois que la présence des cadres académiques qui souvent connaissent très bien les règlements plus que certains professeurs ne soient pas autour de la table. Donc je me demande si ça serait possible sans sacrifier la présence des étudiants et des étudiantes de peut-être diminuer la présence des profs et d'ajouter un vice-doyen, vice-doyenne ou un doyen-doyenne autour de la table.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. M. Thériault, je vous cède la parole.

Thériault : Moi je suis à l'aise avec la proposition s'il y a consensus autour de la table.

Président d'assemblée : Tout simplement où on mentionne trois membres du corps professoral ou des cadres académiques finalement. Deux membres du corps professoral, un cadre ou une cadre académique. Pour être un compromis, on règle ça à l'amiable? Ok, parfait. C'est noté. Deux autres interventions. Mathieu Lang.

Lang : La question de la sous-représentation des personnes étudiantes ou de la voix des personnes étudiantes dépasse aussi le cadre académique, le cadre des cours, le cadre formel. Il y a aussi d'autres situations dans la vie étudiante, là je parle un peu avec mon ancien chapeau de leader de la stratégie dans nos consultations ou dans l'ensemble de la vie étudiante qui débat l'aspect académique. Il y a des fois où les personnes étudiantes sont clairement pas entendues, leurs projets qu'ils veulent porter pour faire des tentatives d'améliorer la vie étudiante n'est pas supportée par les autres services aussi ça fait que j'imagine que ça fait partie de la réflexion d'une part ce comité-ci peut-être plus des enjeux académiques, des instances et tout ça, mais il y a aussi le portrait plus global qui nous avait amenés dans le cadre de la stratégie à ajouter un filtre stratégique parce qu'il y a des personnes étudiantes qui se plaignaient aussi d'une non-écoute ou d'une non-présence de leur voix ou même la non-possibilité même de prendre la parole sur certains enjeux puis un des filtres stratégiques est la participation collaborative, c'est-à-dire qu'on s'accompagne dans le changement dans une communication continue et transparente parce que dans cette stratégie-ci, il y a le premier chantier qui est le milieu de vie. C'était pas un hasard, c'est un milieu de vie pour le monde qui viennent travailler, pour le monde qui viennent étudier puis c'est ensemble qu'on avance. C'est pour ça que je vais dans la continuité des personnes qui appuient ce projet-ci. Je voulais juste l'élargir aussi au-delà de l'aspect académique.

Président d'assemblée : Merci beaucoup M. Lang. Sylvie Morin.

Morin : Je veux juste mentionner au niveau de la composition du comité de garder en tête la représentativité par campus donc si on a deux professeurs, un doyen ou un vice-doyen, faut s'assurer de répartir au niveau des trois campus aussi.

Président d'assemblée : Ok, on ajoutera cet élément-là qu'on tienne compte de la représentativité des trois campus donc c'est noté.

Morin : Je pense que ça permettra aussi de soulever peut-être, je remarque souvent les étudiants des campus d'Edmundston et de Shippagan sont peut-être moins présents donc il y a probablement aussi des barrières supplémentaires au niveau de leur participation donc ça serait important d'en tenir compte.

Président d'assemblée : Excellent, merci beaucoup. Je vois qu'il n'y a pas d'autres interventions donc on est prêt pour le vote sur cette résolution, deux petites modifications à l'amiable, donc je vais lancer le vote. J'arrête le vote et le résultat est 33 oui, 1 non donc adopté à la majorité, félicitations. Il est 10 h 30, c'est l'heure de la photo, prise de photo. Ça se fait tout de suite donc je vous demande de descendre au 136A et B tout de suite et après ça, on prendra une pause de dix minutes. Donc voilà. Photo tout de suite oui au 136 A et B, on descend tout de suite.

PAUSE

9. Rapport du Comité de la planification
9.1 Signature UMoncton

Président d'assemblée : Il est 11 h, la réunion se termine en principe à midi et demi, il faudra peut-être prolonger un peu, on verra en temps et lieu. On est au point 9, rapport du Comité de la planification. On commence par le 9.1, signature UMmoncton. Vous avez reçu pour ce point trois documents, d'abord un tiré à part du procès-verbal du Comité de la planification du 11 octobre, 2024. Ensuite un document du Comité de la

planification sur la signature UMoncton et en dernier lieu, un mémoire sur la décolonisation en lien avec la signature UMoncton, mémoire signé par le sénateur Érik Labelle Eastaugh. Alors dans un premier temps, je vais céder la parole au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et puis on pourra poursuivre la discussion. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Effectivement si on retourne à notre stratégie Cap sur l'avenir, dans le plan opérationnel institutionnel dans l'action 3.1.1. Comme vous le savez, on voulait comme institution se démarquer avec une genre de signature UMoncton, un caractère distinctif. On aimerait que nos diplômés se distinguent par leur créativité et leur engagement entre autres. L'action 3.1.1 visait justement à définir c'est quoi cette signature-là, qu'est-ce que ça représente pour l'institution. Il y a un comité qui avait été mis sur pied, notre ancien chef de la stratégie, Mathieu Lang, avait piloté le comité pour développer dans le fond le document que vous avez entre les mains. Le document a été étudié, a été discuté au Comité de la planification. Au Comité de la planification, on a recommandé son adoption au Sénat donc c'est pour ça que c'est à l'ordre du jour aujourd'hui. Monsieur le président a fait la mention de la question de la décolonisation donc c'est une question qui avait été également discutée lors de la réunion du Comité de la planification puis la position du comité ou en tout cas, la majorité du Comité de la planification jugeait que la question de la décolonisation était en toile de fond de notre stratégie, c'est un engagement que l'université avait pris tant au niveau du Sénat académique qu'au niveau du Conseil de l'Université, mais quand même, on aura la discussion plus tard dans le point sur cette question-là. Je vais commencer par céder la parole à M. Lang qui a travaillé le document avec le comité puis il pourra expliquer un petit peu plus ça signifie quoi notre signature UMoncton.

Président d'assemblée : Allez-y.

Lang : Merci monsieur le président, merci monsieur le vice-recteur. Je pense qu'il y a une présentation qui va être partagée pour décision. Ce que je veux faire c'est de contextualiser un petit peu la signature que vous avez reçue dans DiliTrust. Je vais le répéter autant de fois qu'il le faudra, mais la signature n'est pas le nom de l'Université de Moncton. La signature de l'Université de Moncton n'est pas le nom de l'Université de Moncton. Je vais m'arrêter là parce que j'aurais envie de dire un commentaire éditorial, mais je le ferai pas. La signature de l'Université de Moncton est née, en fait ce que vous voyez à l'écran c'est le processus de production, mais il faut aussi comprendre que cette signature s'inscrit dans un contexte beaucoup plus large que l'action spécifique 3.1.1. L'idée de la signature ou d'un trait distinctif à l'Université de Moncton débute dès les premières actions du processus qui a mené à la stratégie et du plan opérationnel donc on se situe en 2021 en pleine pandémie alors qu'il fallait se battre contre les restrictions et les directives de la santé publique pour mener des consultations, rencontrer des gens, des partenaires, des membres de la communauté universitaire, des gens de nos communautés de la Province du Nouveau-Brunswick. L'idée d'une signature donc de ce trait distinctif est née de ces consultations-là. On a commencé le processus de planification stratégique en redéfinissant la mission, la vision et les valeurs de l'Université de Moncton. Les premières consultations nous ont révélés qu'autant à l'interne qu'à l'externe, on souhaite que l'Université de Moncton joue un rôle important aussi important que les 60 premières années pour l'Acadie, pour la francophonie au Nouveau-Brunswick. Au-delà de cette distinction naturelle et fondamentale d'être acadienne et de langue française, qu'est-ce qui fait qu'on va convaincre la jeunesse francophone au Nouveau-Brunswick qui se diversifie davantage à venir étudier à l'Université de Moncton s'il n'y a pas un rapport familial, un cousin, une cousine, nos propres parents qui sont venus à l'Université de Moncton qui fait qu'il y ait un attachement naturel envers l'Université de Moncton. Les personnes consultées de nos équipes de recrutement doivent présenter un projet à ces jeunes-là quand qu'ils vont dans les écoles secondaires, à ces jeunes qui veulent se donner une carrière qu'ils veulent parfaire leurs connaissances, qu'est-ce qu'est la signature. Pourquoi qu'on voudrait que ces jeunes-là viennent à l'Université de Moncton au-delà de son rôle fondamental et de son identité fondamentale d'être acadienne et de langue française, bien c'est à cette question-là qu'on est parti à la recherche. La vision de l'Université de Moncton je la répète, c'est par son influence, l'Université de Moncton veut être la référence en matière de transformation des sociétés dans une perspective d'inclusion, d'innovation et d'écoresponsabilité. Pourquoi l'inclusion, pourquoi l'innovation, pourquoi l'écoresponsabilité? Parce qu'en 63, j'utilise cette expression-là qui n'est pas élégante, mais qui parle, pour faire le croche, il fallait qu'on se dote d'une université pour que l'Acadie puisse se démarquer. C'est même trois ans avant la Commission Parent au Québec qui a mené à la création du Réseau des universités du Québec. On a voulu que notre jeunesse puisse avoir accès à l'université, aux études postsecondaires, aux études universitaires. En 2023, 60 ans plus tard, c'est quoi le croche que l'Acadie va prendre? Nous avons un afflux significatif important de nouveaux arrivants qui adoptent notre langue, qui adoptent notre culture et qui par leur simple, présence transforment aussi la culture acadienne et la langue française sur notre territoire du Nouveau-Brunswick. L'écoresponsabilité, on ne peut pas faire fie des changements liés au climat. On est présent dans des zones forestières, on est présent dans des zones agricoles, on est présent dans des zones côtières, on est présent dans des zones urbaines. Qu'est-ce que ça implique de vivre dans ce contexte-là et en terme d'innovation, il faudra trouver des solutions. Il faudra que nos diplômés, notre personnel trouve des solutions innovantes propres à notre contexte territorial et culturel. Il est devenu une sorte d'évidence que la créativité et l'engagement soient cette signature. C'est deux traits distinctifs de toutes les personnes qui vont œuvrer ou qui vont venir étudier à l'Université de Moncton donc ça ça explique le contexte global de la présence de l'action 3.1.1 dans laquelle on précise que l'université se dote de cette signature-là. Au départ pour l'équipe de, j'oublie le nom qu'on avait, l'équipe de travail de la stratégie, c'était le Centre d'excellence en pédagogie universitaire qui allait travailler selon les règles de l'art avec des projets de recherche, avec un programme de recherche à définir cette signature créativité et engagement. Cependant, avec l'action 3.1.2 qui dote l'Université de Moncton d'un cadre d'excellence de la qualité de ses programmes, il est devenu important d'avoir au moins un point de départ de cette signature-là pour pouvoir comprendre et orienter le cadre d'assurance qualité parce

qu'il faut bien définir un petit peu qu'est-ce qu'on signifie par créativité et engagement quand on insère ce trait distinctif-là dans nos programmes d'études, dans les résultats d'apprentissage des cours et dans les résultats d'apprentissage des programmes. Donc il faut quand même avoir un point de départ qui n'est pas un point d'arrivée. Si vous regardez le plan opérationnel, on continue jusqu'en 2028 la définition et la précision dans les détails de ce que ça signifie cette signature sur la créativité et l'engagement. Donc dans un sentiment relativement d'urgence parce que le cadre d'assurance qualité devait être adopté au cours de l'année 2024, on a formé un comité consultatif d'au moins 29, je pense que je ne m'inclue pas là-dedans donc 30 personnes. Je vais pas toutes les nommer, mais il y avait des personnes étudiantes qui représentaient les trois campus, il y avait des personnes du personnel secteur académique des trois campus. Il y avait des membres du corps professoral, il y avait des représentants de je pense la plupart des facultés du campus de Moncton, les campus d'Edmundston et Shippagan étaient représentés et il devenait évident aussi que la définition, le travail d'écriture allait pas se faire avec neuf ou 30 personnes alors on a créé un sous-comité et là je vais me permettre de les nommer, le Comité de rédaction : Alex Bronstein, personne étudiante, Anne Bégin, professeure affectée des arts et sciences sociales, Katia Talbot, Mélanie Fournier, Michel Nowlan qui est à la FESR, Pierre Babineau puis aussi on a attrapé à un moment donné André Gallant de la Faculté d'ingénierie qui était présent dans un local où on arrivait après lui puis on a l'a gardé pour avoir un regard scientifique parce qu'on trouvait qu'on était peut-être plus du côté des arts et des sciences sociales autour de la table. Et ensuite, vous avez le continuum. On a mis une chartre de projets. J'ai été soutenu par Hinde Kheroua qui est coordonnatrice des projets de la stratégie. Il y a 31 personnes finalement donc si je m'inclus et j'inclus Hinde, ça fait 31 personnes. Finalisation de la recension des écrits par le CRDE pour essayer de voir comment on voit la créativité d'une part et l'engagement d'autre part dans d'autres universités dans la littérature scientifique. On a fait l'analyse de cette recension-là, les points saillants de ce que pourraient être ces deux traits distinctifs-là. On est revenu auprès du Comité de rédaction consultation auprès du grand comité, réunion de l'équipe de rédaction, il y a eu encore d'autres rencontres de travail et une dernière rencontre du Comité spécial ensuite, Comité spécial qui est le grand comité et ensuite une étude par l'équipe de direction et le 11 octobre, soumission au Comité de la planification. Je remercie beaucoup le travail bénévole du Comité de rédaction qui a mis beaucoup de temps ainsi que le Comité de consultation parce qu'au départ, c'était deux ou trois réunions puis je me suis excusé bien évidemment d'en avoir mobilisé, mais l'engagement était riche et généreux. C'était un bel exemple d'interdisciplinarité. Si on va dans le vif du sujet, la créativité, la recension des écrits nous montre qu'il y a de multiples définitions. On veut s'inspirer de nos collègues des arts, mais c'est pas nécessairement un processus de création, c'est plutôt le processus créatif, la pensée créative. J'aime personnellement avoir une définition relativement simple que je partage. Si la pensée critique décortique une situation dans un contexte, la pensée créative va la reconstruire et c'est là propre au contexte en tenant compte de différents critères et paramètres et c'est là qu'on parle de créativité parce qu'on réinvente pas nécessairement la roue, mais on situe des solutions dans un contexte particulier. La créativité, on a pas voulu non plus être directif dans cette signature-là, c'est-à-dire qu'on ne dit pas quoi faire aux profs, ça sera les profs selon le cours qu'ils enseignent de s'approprier et de les inclure dans des résultats d'apprentissage des cours et des programmes puis essentiellement, c'est cette capacité d'envisager les idées originales à trouver des solutions innovantes et avoir des perspectives nouvelles et différentes des notions qu'on aura à étudier et à s'approprier. Pour ce qui est de l'engagement, là-dessus on le fait pas mal déjà à l'Université de Moncton. On est très engagé déjà dans nos communautés avec des partenaires que ça soit le monde associatif, que ça soit la fonction publique, que ça soit le secteur de la santé, que ça soit l'industrie privée, on a beaucoup de présence de nos personnes étudiantes, des membres de la communauté universitaire que ça soit le corps professoral ou le personnel administratif, le soutien. Il y a un grand engagement de l'Université de Moncton sur ses trois campus dans les communautés puis ça on l'a entendu dans les consultations de la stratégie puis on veut le faire davantage. La relation entre l'engagement et la créativité c'est qu'on peut pas être créatif si on est pas engagé d'abord soi-même, envers soi-même, envers ses apprentissages comme personnes étudiantes, mais aussi comme membres du personnel. On peut pas être créatif si on est pas engagé envers ses études ou son travail puis on peut pas être créatif si on est pas engagé à l'égard du monde qui nous entoure, en-dehors du contexte qui sort des murs de l'université. Et donc l'engagement c'est un contexte de développement de la créativité et donc c'est de miser sur ce qu'on fait déjà de bien pour le faire encore mieux pour développer ce trait distinctif. Le recteur répète souvent, puis je le laisserai le dire lui-même s'il veut le répéter, qu'on souhaite que dans cinq, dix, 15 ans autour d'une table en quelque part sur un conseil d'administration ou dans une table en train de brainstormer sur un prototype ou peu importe où dans un cabinet d'avocat, peu importe, que quelqu'un se tourne vers un diplômé de l'Université de Moncton puis qu'il dise, toi t'as étudié à l'Université de Moncton pour penser de cette façon-là. Donc ce trait distinctif c'est la signature qu'on vous présente que vous avez eu l'occasion de recevoir et de lire et je vais terminer là en faisant la proposition. Je sais pas s'il y a une diapo par rapport à ça, mais je propose que le Sénat adopte la signature de l'Université de Moncton tel que présenté.

Président d'assemblée : Merci. On va l'afficher à l'écran et c'est appuyé par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Donc que le Sénat académique accepte le concept de la signature UMoncton, concept qui mise sur la créativité et l'engagement et qui concrétise l'action 3.1.1 de la stratégie Cap sur l'avenir. Proposé par Mathieu Lang, appuyé par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Questions? J'ai une question de Érik Labelle Eastaugh, allez-y.

Labelle Eastaugh : Merci. En fait, c'est pas une question, c'est une proposition de modification de la signature. Comme vous le savez si vous avez déjà consulté le mémoire qui se trouve sur DiliTrust en lien avec ce point à l'ordre du jour, je propose de modifier la signature pour retirer le mot « décolonisation » qui se trouve dans la signature. C'est la seule modification que je propose. Je compte pas répéter en détails ce qui se trouve dans le mémoire, mais je souhaite tout de même vous résumer brièvement les raisons qui m'amènent à vouloir

proposer cette modification-là surtout pour ceux qui ont peut-être pas eu l'occasion de lire le mémoire en détails. Dans sa forme actuelle, la signature proclame l'adhésion de l'université à la décolonisation comme étant l'une de ses caractéristiques fondamentales marquantes. Et avec tout respect pour ceux qui ont proposé l'inclusion de ce terme-là dans la signature, il s'agit à mon avis d'une violation grave de la liberté académique qui interdit à l'université d'imposer ou d'adopter une doctrine officielle sur des questions d'intérêt scientifique. La nature du problème ici se comprend assez bien si on imagine que la signature faisait plutôt référence au capitalisme ou au communisme. J'ose espérer que nous serions unanimes à dénoncer une telle démarche comme étant inacceptable et à mon avis, il en va de même pour la décolonisation, le problème est essentiellement identique. Bien que le terme n'est pas défini dans la signature elle-même, il est évident en mon sens qu'il fait référence à une hypothèse particulière concernant la société canadienne selon laquelle ce serait une société qui entretient toujours à l'heure actuelle des relations de nature coloniale avec certains groupes ou certains territoires, hypothèse qui par ailleurs est associée à tout un système de pensée qui est vigoureusement contesté sur le plan scientifique par des experts dans de nombreux domaines. Par ailleurs, en plus d'être un terme qui est associé à une certaine hypothèse sur le plan scientifique, le terme décolonisation est également un slogan qui est employé par des militants politiques et qui est associé à une idéologie particulière qui évidemment a des liens avec le système de pensée que j'ai évoqué tout à l'heure. Donc en déclarant que ce terme constitue une de ces valeurs fondamentales, l'Université de Moncton proclame l'existence d'une doxa officielle. Elle déclare effectivement que les partisans de l'hypothèse de la décolonisation ont raison tant sur le plan scientifique que politique. Pire encore, la présence de ce terme-là dans la signature indique que selon l'université, l'hypothèse s'applique aux travaux de son propre personnel notamment en matière de recherche et d'enseignement. Il s'agit donc d'une dénonciation implicite des travaux du corps professoral qui serait appelée à se décoloniser et qui crée des attentes chez les étudiants et chez le public qu'ils ont le droit à s'attendre à un enseignement et des recherches décolonisées de la part du personnel de l'université. En tant qu'expert en droit constitutionnel, en droit de la personne, en droit des minorités linguistiques et culturelles et en théorie du droit, c'est une question qui me touche particulièrement et que je connais bien, mais le but de ma démarche ici n'est pas de lancer un débat sur le bienfondé de l'hypothèse devant le Sénat, c'est tout le contraire. Moi ma démarche prend comme point de départ que le Sénat n'a ni le droit ni les compétences requises pour se positionner par rapport à un tel débat et qu'il en va de même pour toute instance universitaire allant avec respect du recteur aux assemblées départementales. Imaginez-vous si on demandait au Sénat d'émettre des hypothèses sur une question relevant de la mécanique cantique ou sur le fonctionnement des mitochondries. Je crois qu'on s'entendrait pour trouver l'idée absurde. Le Sénat ne possède pas les compétences requises pour émettre de telles hypothèses. Hors les questions qui sont soulevées par l'hypothèse de la décolonisation et les théories de la décolonisation sont tout aussi complexes et nécessitent des compétences tout aussi spécialisées et il serait donc tout aussi inacceptable qu'une instance institutionnelle cherche à se prononcer sur la question. Je pense que l'idée qu'il serait acceptable que l'université se positionne d'une telle manière repose, encore une fois avec tout respect, sur une conception erronée de son rôle en tant qu'institution tel que défini par les principes de la liberté académique qui sont l'essence même de l'université. Comme je l'explique dans le mémoire et comme je l'explique en plus de détails dans l'article scientifique auquel fait référence le mémoire et qui me ferait plaisir de partager avec quiconque serait intéressé de le lire, la mission essentielle de l'université c'est la production et la décimation des connaissances, mais la production et la décimation des connaissances par l'université ne se fait pas par elle en tant qu'institution. Elle se fait plutôt par les experts possédant les conséquences requises qui œuvrent à titre individuel dans le cadre d'une discipline professionnelle reconnue. Le rôle de l'université en tant qu'institution est uniquement de fournir un cadre administratif permettant aux experts d'effectuer leur travail. Elle n'a aucun rôle quoi que ce soit à jouer dans les débats sur les questions de fond. Au contraire, elle a plutôt l'obligation de s'abstenir de tout positionnement à cet égard. Pourquoi? Parce que toute intervention de la part de l'université en tant qu'institution risque de fausser le cours des travaux scientifiques. Les chercheurs seront incités à modifier leurs travaux afin de ne pas se trouver en porte à faux avec la doctrine officielle alors que leurs travaux doivent être orientés exclusivement par leur jugement professionnel autonome fondé sur leur expertise disciplinaire. Autrement dit, la pierre angulaire de la liberté académique c'est la neutralité de l'université sur le plan scientifique en tant qu'institution. C'est pour ça que la convention collective de l'Université de Moncton indique qu'il est de l'essence même de la liberté académique de pouvoir œuvrer en l'absence de toute doctrine prescrite et c'est pourquoi l'adoption officielle de la décolonisation par l'université dans un document qui cherche à définir son identité est à mon avis inacceptable. Pour conclure, je tiens à souligner en passant qu'il est très clair qu'il peut y avoir une violation de la liberté académique même en l'absence d'une mesure contraignante ou disciplinaire. Je pourrais vous donner plusieurs exemples de situations dans lesquelles un arbitre, un enquêteur juridique ou l'ACPU a conclu à l'existence d'une violation qui découlait uniquement de la décision de l'université de se prononcer publiquement sur une question d'intérêt scientifique sans qu'il y ait de mesures contraignantes associées. Par ailleurs, la déclaration de principe interaméricaine de la liberté académique développée par la Commission interaméricaine des droits de la personne, indique explicitement que la censure en matière de liberté académique inclut la promotion de tabous sur des questions d'intérêt scientifique et je vous soumets que l'utilisation du terme décolonisation par l'institution constitue la promotion d'un tabou en ce qui concerne les questions touchant notamment les peuples autochtones au Canada. Son utilisation rend beaucoup plus difficile l'émission d'hypothèses qui sont critiques à l'endroit d'une revendication par un peuple autochtone, critique à l'endroit d'une position prise par une autre personne qui se veut favorable à un peuple autochtone et ça entrave le libre cours de débats à l'intérieur de l'université qui est la chose la plus importante. Avant de céder la parole, j'aimerais juste brièvement aborder une question d'ordre pratique. Je suis conscient du fait que le terme décolonisation est employé par d'autres documents officiels et bien que le terme soit particulièrement problématique dans le cas de ce document ici en raison de sa nature particulière comme signature, je crois que ma critique s'applique avec plus ou moins la même force à la majorité des utilisations qui sont faites de ce terme dans les autres documents et je reconnais que ça soulève des questions administratives et pratiques complexes.

Je crois que le Sénat, que l'université que ce soit le Sénat ou une autre instance, doit établir un comité pour étudier ces questions-là en plus de détails afin d'élaborer toutes les modifications qui seraient requises pour pleinement respecter la liberté académique. Et en fait, je crois que l'université devrait mettre sur pied un comité permanent sur la liberté académique comme il en existe dans toutes les universités québécoises désormais. Comme je l'ai souligné devant le Comité de la planification, je suis préoccupé par l'absence de réflexion structurée sur les questions touchant la liberté académique au sein de l'université. Le sujet est abordé de façon ad hoc et à l'improviste en marge de discussions plus générales par des personnes qui ont très peu de connaissances en la matière, c'est quand même un domaine normatif très complexe et tout ça dans des contextes qui sont peu propices à un examen rigoureux de ces exigences. Tout cela étant dit, la mise en place d'un comité de cette nature-là c'est quelque chose qui va prendre un certain temps, hors la signature peut, à mon avis, être adoptée telle quelle si le mot décolonisation est éliminé. Il y aurait aucune conséquence pratique importante sur le plan administratif et donc à mon avis, il serait préférable de traiter immédiatement de la question pour ce qui est de la signature et d'établir un comité plus tard pour traiter les autres utilisations du terme. Alors je vous remercie de votre patience et je vous cède la parole.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Vous proposez un amendement donc je vais prendre la liberté de citer un extrait de votre document. Proposition principale et l'amendement, on ajouterait : étant entendu que les mots et la décolonisation soit retirés de la signature au motif inclusion contrevient aux droits du corps professoral en matière de liberté universitaire. Est-ce que ça vous irait ça? Parfait. Est-ce que c'est appuyé? Micheline Gleixner, parfait, merci. Donc on a une proposition d'amendement dûment appuyée donc discussion sur l'amendement et non pas sur la proposition principale, mais sur l'amendement. J'attends vos questions ou commentaires. On commence par Olivier Clarisse.

Clarisse : Merci monsieur le président. En tant qu'homme blanc d'une quarantaine d'années plus néocanadien, mais issu d'un ancien empire colonial, j'ai un petit peu de difficulté à me prononcer sur ce sujet. Je vais quand même le faire au risque d'utiliser des tables qui sont maladroits, mais j'espère que vous les pardonnerai et vous concentrez sur l'essence même du message que je vais porter. J'ai lu avec intérêt le mémoire du doyen de la Faculté de droit, mais je partage pas du tout son point de vue. Je le rejoins par contre sur la nécessité de pouvoir de garantir la liberté académique pour la recherche et de mener une recherche libre et indépendante. Les mots ont un sens, une portée. C'est pourquoi moi je tiens fermement au contraire au mot décolonisation dans notre signature. C'est un mot qui est lourd de sens et c'est en premier lieu une reconnaissance des faits historiques et de la répercussion actuelle. C'est en soi un premier pas vers des mesures de réconciliation et de réparation qui doivent bien sûr s'accompagner de mesures concrètes avec et pour les peuples autochtones ce que notre université s'est déjà engagée par des actions concrètes. J'ai fait un petit peu de recherche et sans citer mes sources, mais d'un point de vue canadien le terme décolonisation ils vont voir à des politiques et des pratiques coloniales. Je vais prendre quelques exemples, c'est juste systémique, la Loi sur les indiens, excusez le terme, c'est le terme juridique, le système de laisser passer des réserves et les pensionnats indiens qui ont tous cherché à contrôler et assimiler les peuples autochtones. Il y a des impacts historiques continus sur des générations dont les effets se font encore sentir aujourd'hui. Combiné au racisme ___ à la perte de terres et à l'accès réduit ou inégal aux ressources alimentaires aux services publics, il y a eu des conséquences dévastatrices sur les peuples autochtones sur leur santé et le bien-être socioéconomique. C'est ce que la recherche, une simple recherche nous témoigne actuellement ici. Éliminer ce terme de notre signature reviendrait à passer sous silence ces faits historiques et leurs répercussions. Cela me rappelle peut-être si je regarde les cours d'histoire du Nouveau-Brunswick il y a une cinquantaine ou une soixantaine d'années, on cherchait aussi à minimiser l'effet du grand dérangement sur la population acadienne et ses répercussions. Et pourtant, le simple fait d'avoir reconnu ceci tout changement et tout accomplissement durant les cinquantaines ou les 60 dernières années, même on peut aller un peu plus loin. Je pense vraiment qu'on est à un tournant de notre histoire en tant que société et de reconnaître ceci pourrait être un élément transformateur pour un rapprochement entre nos nations. Inclure le terme décolonisation dans notre signature nettement stratégique n'entrave pas en soi la liberté académique sur ce sujet, même pour ceux qui ont une opinion qui est différente, divergente. Le débat est toujours sain en science, en recherche lorsqu'il est constructif et permet de faire avancer nos sociétés, c'est quelque chose qui est essentiel, mais la liberté académique n'est pas pourtant absolue. Elle n'implique pas la responsabilité de l'institution quand on fait de la recherche, elle implique la responsabilité du chercheur donc on a ce choix-là. Elle n'est pas absolue parce que les contraintes à des facteurs externes de l'université telle la révision par les paires de nos travaux de recherche ou d'un élément de financement. Je ne pense pas que ce frein qui est la révision par les paires qu'on augmente le financement au niveau de travaux aussi est un frein d'autant plus important certainement si on veut aller à une recherche à contrecourant de faits établis que la simple inclusion d'un mot comme décolonisation dans notre signature institutionnelle. C'est pourquoi je voterai contre cet amendement et je voterai pour notre signature réseau sans notre projet de recherche, excusez-moi. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup pour ces commentaires. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur l'amendement? Lacina Coulibaly.

Coulibaly : Merci et merci au sénateur aussi qui a fait la présentation. J'abonderais dans le même sens qu'Olivier. Je suis pour le maintien du mot décolonisation dans la signature parce que ça touche tout un sens. D'abord l'Université de Moncton dans sa vision on parle d'institution acadienne. C'est une valeur qui est là et donc quand on parle d'Acadie, bien sûr il y a ce passé-là qui est là qu'il faut pas nier puis moi-même originaire de la Côte d'Ivoire, bien sûr ancienne colonie française, donc pour moi ce n'est pas un frein à la liberté académique que nous avons, c'est déjà un acquis. C'est quand même aussi montrer que cet élément-là qui fait

à la fois partie de notre passé à tous, mais aussi pour montrer notre position par rapport au futur. Voilà. Donc certes, on parle de décolonisation, mais moi je le vois dans un sens vraiment assez large. Donc pour moi, je pense que je milite pour que le mot décolonisation reste dans la signature. Si la modification n'est pas faite, je voterais également contre. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Je cède la parole à Mona-Luiza Ungureanu.

Ungureanu : Merci beaucoup. Comme mes collègues aussi, je ne suis pas d'accord avec la proposition offerte. Il y a vraiment plusieurs points que j'ai trouvés difficiles à accepter. Un des points peut-être juste au début, l'idée de la décolonisation fait partie d'un mode qu'il s'agit d'un contexte conjecture politique actuelle, ce sont des faits d'histoire et le sait qu'à travers les décennies, centaines d'années, on a fait du ___ washing. On a simplement nié les faits de l'histoire. Quand on fait la comparaison avec la physique cantique, je dirais qu'une comparaison de mon point de vue de quelqu'un qui habite au Canada depuis 33 ans, ça serait de voir encore dire que la Terre, la planète Terre est ronde, elle n'est pas plate. On a aussi ce débat de nos jours. Il faut pas aller très loin de voir que les peuples autochtones du Canada n'ont pas les mêmes droits, n'ont pas les mêmes situations que le reste du monde au Canada. Les statistiques le démontrent, ça c'est la science. Il y a beaucoup de faits scientifiques et statistiques qui sont inévitables. Comment est-ce que l'Université de Moncton peut se dire être une université aux fins ou au centre de sa communauté si on nie même les terres sur lesquelles nous sommes. D'un autre côté historique, je ne vois même pas comment le peuple acadien peut se dire exister sans les peuples autochtones qui les ont accueillis dès le début que ça soit ici ou que ça soit en Nouvelle Orleans en Louisiane. Ça fait partie centrale de l'entraide. Ça fait que si on veut continuer dans une vision du futur, ça prend la transparence. Je ne pense pas que l'université puisse avoir crédibilité si on continue de nier des faits qui sont justes autour de nous. Il y a beaucoup d'autres choses que j'aurais pu continuer, mais dans beaucoup des contextes de l'argumentation que vous avez amenée, j'avais remarqué le domaine normatif, tabou, obligation, de restriction, mesures correctives en œuvre. Ayant vécu dans un système communiste que je fuis, tous ces points-là me font peur. On est maintenant dans une situation de censure et d'imposition de l'autocensure et je trouve que beaucoup de ces points-là amènent le fait de s'autocensurer en tant que professeurs et chercheurs. La signature ne nous force aucunement. C'est pas une force, c'est simplement de dire on est conscient des faits historiques sociaux qui nous entourent parce qu'ils sont tout autour de nous et on va les aborder. L'idée essentielle c'est de donner la représentativité. Il y a un manque énorme de représentativité de l'histoire, de la politique, de tout qui a entoure les peuples autochtones. Il n'y a pas de cours d'histoire ni dans les écoles nulle part. C'est un problème qui est ressorti. Je vous remercie.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Je cède la parole à Mélanie Leblanc.

LeBlanc, M. : Merci monsieur le président. D'abord, je vais dire que moi je vais voter pour cette signature de l'université qui inclut le terme décolonisation. Le terme décolonisation c'est pas une admission que l'université est colonisatrice, c'est plutôt reconnaître que l'université existe dans un cadre colonial, dans le cadre du colonialisme structurel et institutionnel notamment. Sénateur Clarisse a mentionné la Loi sur les indiens tout à l'heure qui en est une preuve plus proche du milieu universitaire. On peut voir les divisions disciplinaires qui sont une approche coloniale des savoirs. Ne pas nommer la décolonisation dans la signature de l'université à mon avis c'est significatif. Ça parle énormément puis sans le mot décolonisation, on ne rejoint pas à mon avis toutes les attentes de la signature tel que présenté dans le document. Sur le plan de l'institution notamment, tenir compte de l'évolution des besoins des personnes étudiantes et de la société sans le terme décolonisation, je pense qu'on ne rejoint pas ça. L'évolution de la société c'est aussi les suites du Comité de la vérité et réconciliation. Sur le plan des personnes comme membres de la communauté, je pense que sans le mot décolonisation on ne rejoint pas non plus certains objectifs, notamment s'exprimer, s'épanouir, développer un sentiment d'appartenance donc ça voudrait dire à l'exclusion des personnes autochtones. Sur le plan communauté, trouver une institution alliée qui porte avec elle les défis contemporains. Ça voudrait dire encore là sans le terme décolonisation donc pas les défis des communautés autochtones et donc pas nécessairement se montrer une alliée de ces communautés. Être partie prenante de l'épanouissement des communautés donc sans le terme décolonisation encore là donc on exclut une partie de la communauté. Donc je pense qu'exclure le terme décolonisation de la signature c'est significatif, ça parle énormément et je pense que c'est pas un message que l'université devrait en mon sens envoyer.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Étienne Dako.

Dako : Merci monsieur le président. Je veux peut-être pas me répéter parce que beaucoup ont dit ce que je m'apprêtais à dire, mais je voulais juste ajouter deux points. Faisant partie d'un pays qui a déjà eu un continent sur lequel il y a eu beaucoup de colonisation pour lequel les colonisateurs n'ont jamais reconnu ce qu'ils ont fait, j'estime que ce pas ici est un pas géant. Le terme de décolonisation, je crois que ça nous identifie tout simplement pour dire qu'on est contre toute cette situation-là. Puis dans notre signature, on parle d'engagement. On ne peut pas être engagé si on veut nier des faits. Je crois que le principe même qu'on amène ici est une très bonne chose et je voulais rappeler à tout le monde ici que dans notre convention collective, le terme indigène a quatre niveaux. Avant même de l'adopter lors de notre dernière négociation, si mon collègue Thibault se rappelle, j'avais mentionné que je souhaitais que ça soit dans une politique et que dans la convention collective on allait citer la politique. Mais étant donné que ça n'existait pas, alors on a commencé sur la convention collective, mais je rappelle que ce terme-là fait déjà partie de notre vie, ça fait partie de notre convention collective. Alors j'estime que le fait que la signature l'intègre nous engage tous pour dire qu'on connait les faits, on va pas les nier et on va fonctionner de façon transparente. Et j'ai aimé tout à l'heure ce que Mona-Luiza,

notre collègue, a dit tout à l'heure, on est conscient des faits historiques et c'est ça qui doit nous définir. Une des choses que moi je reconnais à la Société acadienne ici c'est d'avoir créé une université. J'estime que leur salut passe par cette université. Ça forme des cadres qui opèrent dans la société aujourd'hui. J'estime que connaissant tous ces faits-là, on devrait pas le passer sous silence. Alors j'estime personnellement que c'est une très bonne chose d'inclure la décolonisation à la signature.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Mireille Demers.

Demers : Merci. Merci beaucoup de nous éclairer sur vos différents points de vue. J'aurais tendance à appuyer le sénateur Clarisse et mes collègues qui ont parlé par la suite. Je pense qu'est-ce qu'on veut aller de l'avant c'est on promouvoit l'engagement, l'innovation, l'évolution, la transformation de nos sociétés puis si on ôte ce terme-là, ce que ça fait c'est que on donne un autre positionnement à l'université qui laisse sous-entendre l'acceptation d'une historique ou la façon de ces pratiques-là parce que le non-positionnement peut être par défaut une acceptation même si on le dit pas. Alors dans ce sens-là de mon côté, j'aurais tendance à démontrer notre conscience, démontrer notre volonté d'évoluer, notre volonté de vouloir s'engager, de vouloir transformer des sociétés et donc de garder ce terme-là.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Micheline Gleixner.

Gleixner : Merci monsieur le président. Je pense que je commencerais par dire que la décolonisation comme je la comprends, c'est un ensemble d'idées, de croyances, d'opinions puis y'en a plusieurs qui ont été exprimées ici aujourd'hui. Et si je regarde à la signature telle qu'elle est décrite, la dernière phrase de ce paragraphe selon moi c'est une des problématiques. Elle se matérialisera la signature dans les résultats d'apprentissage des cours, des activités expérientielles, des programmes d'études ainsi que dans l'expérience universitaire. C'est lorsqu'on considère qu'on inclut une doctrine particulière dans notre signature qui se dit qu'elle se matérialisera dans le cadre de l'apprentissage de notre enseignement. C'est à ce moment-là que selon moi, je suggère qu'elle viole la convention collective. Puis si je regarde la convention collective et je lis aux paragraphes 4.01 puis 4.02, je vais vous lire deux phrases de chacun de ces paragraphes. Dans le paragraphe 4.01, on dit : dans son essence, la liberté universitaire est politique ait le droit d'exercer ses fonctions sans déférence à une doctrine prescrite. 4.02 encore dans le milieu du paragraphe, la liberté universitaire c'est le droit d'enquêter, d'émettre des hypothèses et de former des observations sans devoir se soumettre à une doctrine prescrite d'où vient l'importance de la neutralité institutionnelle et qui vient renforcer la liberté universitaire. Donc selon moi, c'est pas une question que l'université ne devrait pas s'engager à avoir des programmes, c'est pas ça la question. La question c'est pas l'engagement de l'université envers les peuples autochtones, la problématique ici c'est d'inclure une doctrine parmi plusieurs doctrines dans notre signature qui lance le message aux professeurs que celle-ci en particulier doit se matérialiser de façon comme avec toutes les croyances qu'elle comprend dans le cadre de nos recherches et de notre enseignement et ça selon moi, ça vient de la liberté universitaire des professeurs. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Je cède la parole à Jean-François Thibault.

Thibault : Merci monsieur le président. Il y a beaucoup de choses qui ont été dites avec lequel je suis en accord. Je vais aussi voter contre cet amendement-là, mais je vais m'en tenir au texte qu'on nous a transmis qui a été écrit par le collègue et la notion de jugement de valeurs qui est apporté en disant que la décolonisation dans le fond reflétait un jugement de valeurs. Je suis pas certain que ça reflète un jugement de valeurs et si on revient à la signature de l'Université de Moncton, je vous inviterais à relire la phrase qui est concernée : ancré dans un milieu minoritaire francophone multiculturel et dans le respect de l'équité, de la diversité, de l'inclusion et de la décolonisation c'est pas un jugement de valeurs, mais c'est définitivement une valeur et personnellement, je pense que c'est une valeur qui est extrêmement importante qui est contestée pour lequel on a pas de définition claire exactement comme la question de l'équité, la question de la diversité, la question de l'inclusion, la question du respect et ainsi de suite. Il n'y aura jamais de définition incontestable sur ça. L'idée c'est qu'on puisse s'entendre comme institution pour poursuivre dans une perspective je dirais de réconciliation avec les populations et les peuples et les communautés autochtones qu'on puisse s'engager dans une perspective comme celle-là sans contrainte, sans que ça devienne une doctrine officielle de quiconque. Et de mon point de vue à moi, ça contrevient absolument pas à la liberté académique et la liberté universitaire d'un professeur ou d'un étudiant, une étudiante qui voudrait travailler sur une question particulière y compris dans une perspective très critique par rapport à une logique de décolonisation par exemple. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Je cède la parole à Céline Surette.

Surette : Merci. Il y a beaucoup de choses qui ont déjà été dites, je me répéterai pas. Moi aussi je vais voter contre l'amendement. Je pense que dans l'histoire du Canada, on a récemment eu le rapport de la Commission de la vérité et réconciliation avec un appel à l'action dont certaines actions touchent directement le milieu postsecondaire. On a adopté ces recommandations-là au niveau législatif, je pense qu'on est responsable de répondre à ces actions-là comme institution donc ça c'est une des raisons pourquoi c'est important de reconnaître la décolonisation dans notre document. D'ailleurs, la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones on a adhéré à ça aussi et donc dans cette perspective-là, on a des responsabilités. J'ajouterais que la neutralité institutionnelle ça n'existe pas puis qu'on est pas neutre comme institution. Mathieu l'a dit en début de présentation, l'Université de Moncton a été fondée sur le besoin pour les communautés minoritaires francophones acadiennes d'avoir un lieu pour éduquer ses jeunes puis ça transformé notre société.

C'était basé sur une position claire. C'était une valeur ça de vouloir donner les chances d'éducation à la population minoritaire francophone. Puis quand qu'on parle de neutralité, je vais parler d'un point de vue que je connais, je suis scientifique, la place des femmes en science elle est venue tard et ça fait en sorte que beaucoup des questions de recherche qui ont été posées ont répondu à des questions qui ne touchaient pas les enjeux de femmes ou sinon, ça été ignoré. Par exemple, tout le développement des médicaments a longtemps été fait en faisant des tests qui ne touchaient que les hommes blancs d'un certain statut socioéconomique et ça ça causé des torts immenses à notre population. Cette correction-là qu'on a aujourd'hui de considérer la question d'équité du genre dans notre façon de faire de la recherche biomédicale, c'est très important. C'est une position de valeur. C'est absolument basé dans la valeur. Donc pour moi, on est au même tournant avec les questions autochtones et de se positionner dans la décolonisation, on l'a déjà fait de toute façon avec notre stratégie puis notre vision. Dans les faits stratégiques, on l'a voté au Conseil de l'Université, on l'a voté au Sénat donc c'est déjà une discussion qu'on a eue. Pour moi ce qu'on a dans le document qui est présenté aujourd'hui, en fait c'est périphérique au document, c'est juste de reconnaître ce qui est déjà dans d'autres documents. Je vais voter contre l'amendement, mais je crois entièrement dans la liberté académique et c'est important de la préserver, mais il faut aussi reconnaître que la neutralité ça n'existe pas. Une position statut quo c'est une position.

Président d'assemblée : J'ai plusieurs demandes d'intervention donc je vais limiter le droit de parole à une fois et à la toute fin, on pourra revenir sur l'essentiel donc je passe la parole à Hélène Albert.

Albert : Merci monsieur le président. Je trouve que la discussion qu'on a aujourd'hui est justement le reflet de la liberté académique puis de l'importance que ça a dans notre institution puis de la valeur que ça doit avoir puis demeurer. Vous avez sûrement entendu puis excusez mon Shakespearien « nothing about us without us". Les personnes autochtones revendiquent beaucoup quand on parle de questions qui nous touchent d'être présentes. On a malheureusement pas dans nos assises ici des personnes autochtones pour contribuer à une réflexion avec nous sur cette question-là. Cependant, que le mot décolonisation soit apparu dans la signature, mais dans tous les documents duquel elle découle, c'est parti justement d'une conversation, de conversations avec des partenaires autochtones dans différents groupes si on veut comme ___ Mawiomi qui est un comité institutionnel de vérité et réconciliation avec la nation micmac donc ont des membres de leur communauté qui ont quand on regardait les documents comme la stratégie, etc. puis qu'il y avait le D.I., ça prend le D. Ça prend le D puis ça prend le D à part. Ça prend un tiret parce qu'il faut vraiment revendiquer cette démarcation-là comme quoi on se reconnait pas dans le D.I. On a besoin d'être reconnu à part entière à part par rapport à la décolonisation. Les partenaires autochtones ont contribué à ce mot-là dans diverses instances et documents et ces personnes-là connaissent très bien la colonisation, la décolonisation et l'importance que ça l'a pour eux et pour les institutions dans une visée aussi de répondre aux ___ de la Commission de la vérité et réconciliation. Plein d'autres universités au Canada se sont prononcées et ont intégré la décolonisation dans leurs politiques et leurs pratiques. Je vais en nommer une parce quand on pense à Concordia, on pense pas nécessairement à une université de gauche, c'est vraiment une université et ils ont même une employée qui travaille à la décolonisation sur leur campus alors il y a vraiment de très belles démarches desquelles on pourrait même s'inspirer pour avancer davantage éventuellement au-delà de la signature. La liberté académique je l'ai dit c'est important, ça nous permet d'avoir le débat qu'on a tout de suite et elle est en rien touchée par la décolonisation ou dans la signature ou dans tout autre documents et initiatives de l'université. Le bulletin de l'ACPU du mois de novembre dernier a abordé la neutralité institutionnelle et l'auteur, Éric Thompson, disait qu'il était impossible, je cite, pour une université de remplir sa mission principale sans prendre de décisions qui soient de nature politique et éthique et il poursuivait donc en disant que les universités doivent faire des choix qui sont éthiques et politiques pour fonctionner. Il parlait ensuite de l'importance de la liberté d'expression intra muraux qui était vraiment fondamentale à la liberté académique. Un autre point que je voulais ajouter dans ce contexte-là, vous avez fait mention de valeurs, Sénateur Labelle Eastaugh, d'autres instances se sont prononcées, le CRSH, le CRSNG, Universités Canada pour ne nommer que celles-là qui ont pris des positions claires par rapport à ça et qui sont dans une visée justement de décolonisation. C'est quand même des scientifiques qui ont pris ces décisions-là, c'est des personnes qui ont pris une décision réfléchie, du moins en tout cas, c'est le respect que je leur voue. Voilà. Pour répéter quelque chose qui m'apparait important, choisir de pas prendre position sur cette question-là c'est prendre position donc c'est pas neutre. C'est non seulement l'honneur de l'Université de Moncton de s'être engagée envers la décolonisation, mais c'est aussi pour moi non seulement son droit, mais ça responsabilité de le faire. Il y a quelque chose là, cet engagement-là créative et engagée, c'est un engagement qui est fondamental et donc pour moi, je vais donc évidemment voter contre l'amendement. Je me disais imaginons que l'Université de Moncton demain matin dans les manchettes où on disait le Sénat académique de l'Université de Moncton a choisi d'enlever le mot décolonisation de sa signature et là je me disais wow, quelle image à notre réputation ça pourrait avoir alors que c'est plutôt à notre honneur. C'est un des plus beaux gestes qu'on a posés dans les dernières années à mon avis que de nommer la décolonisation puis de participer à ça autant qu'on peut sans affecter la liberté académique. Absolument, voilà.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Mathieu Lang, c'est sur l'amendement et non sur la proposition principale, c'est sur l'amendement? Ok.

Lang : Je pourrais parler de certains éléments dans le mémoire ou même dans le plaidoyer de mon collègue qui ont été irritants de mentionner malgré tout le respect que vous reconnaissez ou vous accordez aux personnes qui ont porté le dossier de mentionner qu'il n'y a pas de personnes compétentes qui ont participé à cette signature-là. Je trouve ça un petit audacieux honnêtement. Je considère aussi de l'enflure verbale quand on parle de graves entraves, de vigoureusement contester une hypothèse, vigoureusement contester ou de

pression significative comme au paragraphe 5. Même si le document en question n'impose aucune contrainte directe, le fait évident d'une telle démarche sera d'exercer une pression significative auprès de personnes universitaires. Je veux pas aller plus loin dans ce sens-là. J'étais irrité aussi par le choix de certains extraits de la convention collective qui à une certaine époque j'ai signé moi-même comme président de l'ABPUM sans oublier l'esprit même du document au complet quand qu'on parle oui, à 1.02, .03 en assurant leur liberté universitaire où les parties s'entendent pour valoriser les fonctions et demandes respectives en assurant leur liberté universitaire, mais le .04 tout de suite après dit, en assurant la pleine participation et l'avancement des groupes qui ont traditionnellement été sous-représentés en enseignement supérieur à RDC. L'esprit de cette convention-là est imbibé de la décolonisation. Quand on parle de sans déférence à une doctrine prescrite, l'esprit même de la convention collective et à moins que ça changé depuis que je suis plus président, la convention collective a préséance sur le document de la signature. Quand on parle à 14.04 de afin de favoriser la pleine participation à l'avancement des groupes qui ont traditionnellement été sous-représentés en enseignement supérieur et à RDC, les membres du comité de sélection suivent une formation axée sur les questions reliées à l'équité, la diversité, l'inclusion et la décolonisation pour s'assurer que le processus de sélection a été équitable et inclusif. Donc même dans le choix des membres de l'ABPUM on parle de décolonisation. Je parlerai pas de ça et il reste un point aussi que je parlerai pas. Quand on cite l'ACPU, moi j'ai appris c'était quoi la décolonisation à l'ACPU donc on peut choisir des extraits ici et là dans des documents sur des positions qui probablement ne concernaient peut-être même pas la décolonisation par rapport à la liberté universitaire ou la neutralité institutionnelle des universités. On pourrait aller là, mais dans l'ensemble l'ACPU s'engage à encadrer les membres du corps professoral ou des corps professoraux dans une démarche de décolonisation, mais je parlerai pas de ça. Je vais tirer la couverture sur le côté de mon expertise comme philosophe de l'éducation, ça fait quand même 20 ans que je suis embauché à l'Université de Moncton pour ce domaine-là. L'éducation c'est pas juste les écoles ou les services de garde, c'est aussi des institutions postsecondaires. Les systèmes éducatifs dans toute l'histoire de l'occident puis même des civilisations qui ne sont pas occidentales ont toujours été pro élites d'une certaine vision. J'inscris équité, diversité, inclusion et la décolonisation dans une vision humaniste de l'éducation qui reconnait l'unicité des personnes dans une posture d'accueil et d'ouverture. Quand on parle d'entrer dans un milieu minoritaire francophone multiculturel dans le respect d'équité, diversité, inclusion et de la décolonisation, c'est qu'on a souhaité inscrire cette signature dans une vision humaniste de l'éducation postsecondaire et universitaire et intéressant que le point précédent à l'ordre du jour portait sur l'importance de tenir compte de la voix étudiante. Cet ancrage-là vient de la représentante étudiante au sein du comité qui souhaitait qu'on inscrive la signature de créativité et d'engagement dans une démarche d'équité, diversité, inclusion et décolonisation. Puis je vais terminer là-dessus, monsieur le président, même la question de la créativité et de l'engagement, la signature ne l'impose pas à chacun des professeurs si c'est pas pertinent par rapport aux cours qu'ils ont à donner, ne l'impose pas non plus par rapport à ses projets de recherche. Donc je m'arrêterai là.

Président d'assemblée : Merci. Je vais prendre une dernière intervention avant de donner la parole au proposeur de l'amendement. Gérard Poitras.

Poitras : Merci monsieur le président. Lors du Comité de la planification, j'étais un de ceux qui avaient voté contre pour la raison que je n'avais pas compris ce que ça voulait dire décolonisation. J'attends ici encore aujourd'hui de voir précisément qu'est-ce que ça implique à nos professeurs, à notre faculté, à l'université. Pour moi, c'est un thème un peu politique et j'aime pas la politique déjà là. Ça part pas bien, mais je croyais que peut-être réconciliation était un meilleur terme. Peut-être que non, peut-être qu'il y a des problèmes avec ceci aussi. Par contre, le terme inclusion n'enlève pas le peuple autochtone. Inclusion c'est tout le monde sans exception donc tant que le terme inclusion en fait partie de la signature dans nos cours, je reste encore à comprendre et j'espère qu'il va y avoir d'autres discussions un petit peu aussi pour m'éclaircir exactement qu'est-ce que la décolonisation veut dire pour nos collègues, nos professeurs, l'université et les facultés autre qu'un terme politique peut-être ou une position politique, je suis pas encore certain. Donc soit que je vais m'abstenir ou je vais conserver mon non. Oui pour l'amendement, mais ça va prendre un petit peu plus de clarification pour moi en tout cas qu'est-ce que ça veut dire concrètement la décolonisation pour notre université et pour nos membres qui travaillent pour l'université. Ça nous prend des formules peut-être, je le sais pas. Peut-être j'ai une vision très étroite, mais je suis quand même pas à l'aise puis je veux pas que ça soit quelque chose qui divise le monde un peu comme les politiciens qu'on voit aujourd'hui aux États-Unis, c'est affreux. En tout cas, c'est mon opinion pour l'instant.

Président d'assemblée : Merci beaucoup pour cette intervention. Je vais céder la parole au sénateur Labelle Eastaugh pour un mot de la fin.

Labelle Eastaugh. Merci. Écoutez, ça me prendrait une demi-heure pour répondre en détails à tous les points qui ont été soulevés puis j'ai pas l'intention de faire ça, mais je crois devoir quand même faire quelques observations. Dans un premier temps, je tiens à souligner qu'on semble avoir prêté ou attribué des propos qui ne sont pas tenus. Moi j'ai émis strictement aucune position ou quoi que ce soit en ce qui concerne les questions touchant la décolonisation, la question du passé colonial du Canada. C'est certain qu'en tant qu'expert en droit constitutionnel, je nie pas le passé colonial du Canada. L'idée me vient même pas à l'esprit qu'on aurait pu interpréter mon intervention de cette façon-là. Le but de ma démarche est justement de souligner que je ne veux pas qu'on discute de ces questions-là, de la substance de ces questions-là devant le Sénat parce que ce n'est pas la place pour ce débat-là. La sénatrice Surette a mentionné tout à l'heure les lacunes qui se sont développées au sein des recherches scientifiques au fil des ans parce qu'on ignorait par exemple les problèmes médicaux des femmes, on faisait des recherches en utilisant des hommes comme modèles plutôt que les

femmes. Je suis entièrement d'accord que c'est un sérieux problème, mais le correctif à ce problème-là c'était d'autres recherches scientifiques par d'autres experts. C'était pas une résolution du Sénat de l'université déclarant que certaines recherches étaient fausses. Le Sénat n'est pas positionné pour émettre de telles déclarations et là, je vais toucher sur un point qui a été souligné avec irritation semble-t-il par le sénateur Lang. Quand je parle de compétences dans le mémoire, je parle de compétences techniques. Donc par exemple, les théories de la décolonisation ont toutes sortes d'implications pour mes domaines juridiques et à moins qu'il y ait eu un expert en droit constitutionnel au sein du comité, ces questions-là ou les problèmes que ça peut soulever ont probablement pas été discutés et encore là, ce serait un comité qui aurait un membre qui serait constitutionnaliste et je sais pas, quatre, cinq, six, je sais pas combien de membres il y avait dans le comité, serait non-constitutionnalistes qui se permettent d'émettre une hypothèse qui affecte des disciplines dans lesquelles ils n'ont aucune expertise. Alors pour moi c'est ça la préoccupation de ce genre de positionnement par une entité comme le Sénat qui n'est pas une entité qui œuvre au sein d'une discipline, c'est une entité politique et administrative, politique au sens où on procède par vote majoritaire. Et je pense qu'il y a vraiment une question assez fondamentale ici sur la nature de l'université en tant qu'institution qui est en jeu et je constate sur la base des interventions qu'il y a plusieurs personnes qui n'adhèrent pas à la même conception que la mienne, mais l'université c'est un lieu consacré à la recherche de la vérité. Ce n'est pas une caisse de résonance pour les opinions politiques du corps professoral. Alors je reconnais que le corps professoral majoritairement, et je m'inclus dans ce nombre-là, veut prendre des engagements envers les peuples autochtones, veut améliorer les relations entre la société canadienne et les peuples autochtones de façon générale, mais l'université en tant qu'institution on est pas le mécanisme par lequel une telle pression peut être exercée. L'université en tant qu'institution c'est un lieu pour la recherche et elle a un devoir de réserve à ce niveau-là pour s'assurer de ne pas être déformée et de ne pas exercer une pression indue sur les chercheurs qui œuvrent à l'interne. Quand je parle d'une neutralité, oui je reconnais puis dans l'article plus long que je pourrais vous envoyer, je parle justement de toutes ces distinctions-là entre les décisions internes concernant la gestion des ressources versus les déclarations officielles faites par l'université. Quand je parle de neutralité, je parle de neutralité sur le plan scientifique. Oui, l'université doit prendre des décisions est-ce qu'on achète tel bâtiment ou tel autre bâtiment, est-ce qu'on crée tel programme, tel autre programme puis il y a des choix de valeurs inévitables à ce niveau-là, mais il n'y a rien qui nécessite que l'université se positionne par rapport à des hypothèses particulières et c'est pas obligatoire, c'est pas essentiel pour son fonctionnement. Pour moi, c'est ça que je cherche à préserver ici, je cherche à préserver un espace qui est dépolitisé et je ne suis pas du tout d'accord avec l'hypothèse selon laquelle le silence revient à l'approbation. Je suis désolé, mais c'est carrément faux. En droit par exemple, le droit de réserve de la cour justement découle du fait que ne pas se prononcer revient à se garder une neutralité jusqu'à ce que la décision finale soit rendue. Alors si une université comme l'Université Laurentienne par exemple, comme Harvard, comme Chicago, comme Stanford, comme toutes les universités qui sont dotées d'une politique sur la neutralité adoptent une politique explicite de neutralité sur toutes les questions, on ne peut pas interpréter son refus de se prononcer sur une question particulière comme le veulent les personnes qui l'interprètent différemment ici. Je veux juste terminer en disant que je pense que les diverses interventions en faveur de l'inclusion du terme décolonisation semblent selon moi vouloir avoir le beurre et l'argent du beurre. D'une part, on veut envoyer un signal fort parce que c'est important pour les progrès politiques de la société canadienne de démontrer que l'université appuie la décolonisation. En même temps, on s'attend à ce que ça l'ait aucun effet sur le corps professoral. Ça va rien changer, les professeurs auront aucune obligation, aucune contrainte, aucune pression à modifier leur façon de penser, leur façon de faire ou leur recherche et ainsi de suite. Pour moi ces deux positions-là sont incompatibles. Je pense que comme le sénateur Clarisse l'a dit, ___ qui est lourd de sens et l'objectif ici c'est de pousser les travaux de nos experts dans une direction particulière, mais ce n'est pas le rôle de l'université. Peu importe ce qu'on pense du bien fondé du projet de la décolonisation ou de la réconciliation de façon plus large, ce n'est pas le rôle de l'université en tant qu'institution de faire ça. Merci.

Président d'assemblée : Merci. Monsieur le recteur, vous vouliez prendre la parole?

Recteur et vice-chancelier : Oui, merci monsieur le président. Mon intervention va être courte. Dans un premier temps, j'ai apprécié les commentaires et la discussion. Pour ma part, je vais pas appuyer l'amendement. Je suis bien conscient de toute la notion de la neutralité institutionnelle même si dans le monde universitaire et dans le monde scientifique ce concept-là est toujours en discussion de part et d'autre. Également, le fait, je suis entièrement d'accord avec vous, que l'université ne doit pas agir en tant que critique, mais l'université se doit de mettre en place une plateforme pour solliciter les discussions au sein de ses membres. Lorsqu'on parle de décolonisation dans la signature de l'université, c'est par rapport à notre responsabilité éducationnelle de sensibiliser, former nos étudiants aux faits, à la vérité et avec cette formation-là qu'ils puissent contribuer à la transformation de la société, une société plus inclusive qui tient compte des particularités des peuples autochtones. C'est dans ce sens-là que je vais voter contre l'amendement.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Mme Albert, c'était un élément nouveau? On peut passer au vote sinon. Ça va, ok. Donc on va passer au vote. Pour que ce soit clair dans l'esprit de tout le monde, je vais tout simplement lire l'extrait de l'amendement. On aurait la proposition principale et l'amendement c'est ce qui suit : étant entendu que les mots et la décolonisation soient retirés de la signature au motif que leur inclusion contrevient aux droits du corps professoral en matière de liberté universitaire. Donc c'est l'amendement et on va voter sur l'amendement. Je vais lancer le vote. J'annule le vote, mais je vais juste attendre que Michel vienne régler ça. Votre attention, je vais redémarrer le vote positionnez-vous bien. Donc je démarre le vote à l'instant. On vote sur l'amendement uniquement, oui. On va revenir à la proposition principale après. Vous avez voté? Je vais arrêter le vote et le résultat est oui 6, abstention 1, non 28. On ne reconnait pas les abstentions donc 6-

28, l'amendement n'est pas accepté et on revient à la proposition principale. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur la proposition principale?

Albert : C'est peut-être ce que j'aurais dû dire tantôt, mais c'est pas grave. Par rapport à la question de Gérard que je trouve vraiment importante puis ça prendrait plus qu'une réunion du Sénat pour expliquer la décolonisation puis ça prendrait des personnes autochtones pour le faire. Je pense qu'on pourrait peut-être penser à un prochain Sénat, peut-être pas le prochain, mais à un prochain Sénat, d'avoir quelqu'un qui vienne en quelque part nous parler de la décolonisation puis je parlerais de quelqu'un d'autochtone peut-être, notre aîné en résidence ou quelqu'un d'autre puis on pourrait en discuter peut-être en Bureau de direction, mais c'est une suggestion que je fais, c'est pas nécessairement une proposition et on pourra y revenir, mais je pense que c'est important la question que tu poses puis je pense que ça mérite qu'on prenne le temps de s'y pencher.

Président d'assemblée : Merci beaucoup Mme Albert. On est de retour à la proposition principale. Est-ce qu'il y a des commentaires, des questions ou êtes-vous prêt pour le vote? Francis LeBlanc.

LeBlanc, F. : Merci. Premièrement, je tiens à féliciter le sénateur Lang pour son beau travail et tous les comités qui ont travaillé au développement de la signature. J'aurais un amendement mineur à amener au dernier paragraphe, à la dernière phrase du dernier paragraphe où est-ce qu'on parle des résultats d'apprentissage des cours, des activités expérientielles, des programmes d'études, etc. J'ajouterais après des activités expérientielles, virgule, de recherche, virgule, de développement et de création. Je le fais pour trois raisons, la première c'est une raison technique, j'étais absent à la réunion du Comité de la planification quand ça été discuté donc j'avais pas eu l'occasion de le faire à l'époque. C'est pour aussi mieux refléter la volonté de l'université d'augmenter ses activités, ses capacités en recherche, développement et création et troisièmement, ça serait pour que les étudiants qui sont dans des programmes aux cycles supérieurs de thèse se retrouvent plus dans la signature de l'Université de Moncton. Donc j'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Parfait, je vais juste relire. Donc ça serait la dernière phrase après le passage des activités expérientielles on ajouterait des activités de recherche, développement et création à ce point-là.

Thibault : Oui.

Président d'assemblée : Ok, parfait. Est-ce que c'est appuyé? Céline Surette. Discussion sur l'amendement avant qu'on revienne à la proposition principale? Donc on va voter sur l'amendement, je vais démarrer le vote donc pour l'ajout d'activités de recherche, développement et création. Vous pouvez voter. J'arrête le vote et le résultat est 35 oui, c'est adopté à l'unanimité. Parfait, on revient à la proposition principale et vous aviez demandé la parole. Voilà, allez-y.

Ungureanu : J'aimerais proposer un amendement dans le dernier paragraphe, dernière ligne. Pour des raisons de logique de remplacer ainsi que par ou. Elle se matérialisera dans les résultats d'apprentissage des cours, des activités de programmes, d'études ou dans les expériences. Si on dit « et », ça veut dire qu'elle doit se matérialiser dans chacun de ces éléments ce qui serait comme très difficile à imaginer.

Président d'assemblée : Oui, on peut faire ça à l'amiable.

Ungureanu : Mais comme ça on s'assure que ça donne plus de cohérence et c'est vraiment logique.

Président d'assemblée : Non non ça va, on peut faire ça à l'amiable aussi. Tout le monde est d'accord? Parfait. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur la proposition principale sur la signature? Je ne vois rien donc on va lancer le vote. Je sais pas si on veut l'afficher, mais je peux relire : que le Sénat académique adopte le concept de la signature UMoncton, concept qui mise sur la créativité, l'engagement et qui concrétise l'action 3.1.1 de la stratégie Cap sur l'avenir donc je lance le vote. J'arrête le vote et le résultat est 31 oui, 3 non donc c'est adopté à la majorité. La secrétaire générale me demande de rappeler qu'il n'y a pas d'abstention au Sénat, on ne tient pas compte des abstentions. S'abstenir c'est comme si on était pas à la rencontre donc c'est pas une prise de position donc c'est oui ou non.

9.2 Rapport du groupe de travail sur le recrutement et la rétention des élèves francophones du N.-B.

Président d'assemblée : Nous sommes rendus au point 9.2, rapport du groupe de travail sur le recrutement et la rétention des élèves francophones du N.-B. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Je vais essayer de faire ça rapidement. Essentiellement, vous vous souviendrez qu'à la réunion du Sénat du mois d'août lorsque j'ai présenté le rapport annuel du vice-doctorat, on avait eu toute une discussion sur le recrutement étudiant surtout par rapport au fait qu'on voyait depuis quelques années que notre taux de participation au niveau des écoles secondaires francophones du Nouveau-Brunswick diminuait. J'oublie si c'était une résolution formelle ou pas, mais suivant le Sénat ou la recommandation au Sénat, c'était d'apporter le point au Comité de la planification et c'est ce qu'on a fait à notre réunion du mois de septembre. Il a été décidé à ce moment-là de former un sous-comité ou un groupe de travail qui allait se pencher sur la question. Ce que vous avez entre les mains aujourd'hui, c'est le rapport qui a découlé de cet exercice-là qui était sous la présidence du sénateur Lang puis essentiellement à la dernière réunion du Comité de la planification, le comité, Mathieu a fait une présentation avec les recommandations puis à ce moment-là, c'était

surtout en grande majorité des éléments qui étaient déjà inscrits dans le plan d'action institutionnelle donc il s'agissait probablement juste de revoir un peu les échéanciers puis peut-être mettre certaines initiatives, certaines actions au premier plan qu'on doit faire assez rapidement. Donc c'est juste pour vous dire que les recommandations où le rapport sera acheminé à l'EDMOS; pour ceux qui connaissent le EDMOS, c'est l'équipe de mise en œuvre de la stratégie qui pourra se charger justement de revoir les échéanciers à la lumière du rapport du comité. Je vais m'arrêter là, monsieur le président. S'il y a des questions spécifiques, M. Lang est là également pour répondre.

Président d'assemblée : Excellent, merci. C'est pour information, il n'y a pas de vote là-dessus aujourd'hui, mais si vous avez des questions ou des commentaires, allez-y. Hélène Albert.

Albert : Merci. C'était juste une remarque. Dans recrutement et intention, le site web attractif on a très hâte tout le monde, je pense que ça c'est majeur, mais juste avant dans 2.3 recrutement et rétention, 4.1 à la fin, ça dit : l'objectif étant de définir un positionnement clair de l'université et réinstaller sa notoriété et sa crédibilité imputation sur des bases solides. Je me disais ça donne l'impression comme quoi notre réputation puis notre notoriété font défaut puis à mon avis, je trouve qu'on est déjà fier puis à un moment donné on parlait aussi des professeurs, la formation des profs et je me disais, souvent les rapports du recteur, vous amenez souvent des remarques super positives sur la performance qu'on a en terme d'attractivité comment on est là au service des étudiants et comment les étudiants sont satisfaits en fin de compte de l'encadrement qu'ils ont des profs entre autres, mais je me disais, en tout cas, c'est du boarding je pense qui me rendait un petit peu inconfortable à l'occasion. Voilà, merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Il faut voir que ce vocabulaire qui a été utilisé vient d'un sondage qui a été fait auprès des étudiants donc c'est leur perception à eux. Je suis d'accord avec toi que nos résultats en terme de qualité de l'enseignement qui est offert sont très bons, sont même excellents, au-dessus de la moyenne canadienne, mais ces résultats-là ne sont pas bien connus de la part de la population particulièrement auprès de la clientèle cible ou des étudiants cibles au secondaire donc on doit faire un meilleur travail de communication puis c'est pour ça on dit que la notoriété, elle n'est pas au niveau où est-ce qu'elle devrait être sur la base de la qualité de l'enseignement et de la recherche qui est effectuée au sein de l'université.

Président d'assemblée : Merci. Gabriel Laplante.

Laplante : Merci. Une chose que j'ai notée c'est le point où on dit d'augmenter les compétences en pédagogie universitaire du corps professoral. Je ne sais pas si ça été discuté à fond ce terme-là au sein du comité, mais il y a une chose qui a vraiment changé moi depuis que je suis professeur à l'Université de Moncton. Au début 20 ans passés quand j'ai commencé à enseigner au niveau des cours de première année, on se disait qu'il faut toujours que ça soit des professeurs qui donnent des cours en première année. Je pense que c'est surtout là que ça joue la question de la rétention et 20 ans après ou 21 ans après maintenant, nous autres en génie sur les dix cours de première année, on en a quatre qui sont des cours de la faculté puis les autres sont des cours hors faculté parce qu'il faut mettre les étudiants à jour en maths, en sciences, etc. Cette année, on a trois de ces cours-là qui sont donnés par des chargés de cours et l'an prochain ça sera les quatre. Est-ce qu'on va former les chargés de cours, on va leur donner des cours de pédagogie universitaire ou qu'est-ce qu'on pense de ce point de vue-là?

Président d'assemblée : Merci beaucoup pour ce commentaire, on pourra peut-être y revenir. Je vais laisser la parole à Mona-Luiza Ungureanu.

Ungureanu : Merci. J'ai juste deux commentaires vite faits. Au 3.3.3, identifier rapidement les personnes étudiantes qui rencontrent des défis lors de leur premier semestre, identifier les défis. On pourrait tu peut-être être proactif et au lieu d'attendre que les étudiants aient des problèmes au premier semestre mettre plus de formation avant même qu'ils arrivent dans l'université. J'ai remarqué dans mes classes des défis spécifiques dans les dernières années, j'ai parlé avec beaucoup de collègues, c'est quelque chose qui ne touche pas juste l'Université de Moncton, c'est vraiment global, nos étudiants ont beaucoup moins d'habitudes d'apprentissage individuel de se préparer pour les classes. Ça pourrait être quelque chose qu'on peut faire de manière proactive et cela pourra aider à la rétention. Après au point 1.1.5 et plus, examiner l'offre organisée d'activités sportives récréatives à ne pas confondre avec l'ajout de sports élites. C'était pour amener plus de personnes ici de l'immigration dans l'université. C'est quelque chose qu'on peut faire ici à Moncton, pas dans la Péninsule, je m'excuse. Il y a une bonne vague d'immigration qui vient des pays latins, ça veut dire qu'ils parlent l'espagnol ou le portugais. Ces personnes-là généralement ont la tendance de vouloir apprendre le français, c'est plus vite. Une manière de le faire serait d'offrir des cours de français ici à l'université pour les parents ainsi les enfants de ces parents-là auraient déjà une association avec l'université. Cela a été fait à Montréal et ça fonctionne généralement. C'est tout, merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Mathieu Lang.

Lang : Je pourrais réagir aux deux interventions en commençant par le collègue Gabriel. Oui, la question d'augmenter les compétences puis encore une fois, c'est pas que les collègues professeurs ont pas de compétences, le cas d'espèce par exemple quand on parle de chargés de cours ou quand on parle de première

année quand on parle de repérer non seulement en amont de l'arrivée à l'université, mais dès le premier semestre, il y a des enjeux propres aux apprentissages si des personnes étudiantes éprouvent des difficultés d'adaptation. Ça fait partie de ces compétences-là qu'on souhaite développer. Ça pourrait prendre différentes formes, ça pourrait être de la formation autoportante pour nos chargés de cours justement pour avoir une base minimale par exemple, être conscient de ces enjeux-là dans des cours de première année. Savoir aussi peut-être dans des cours de 2e ou 3e année, mais probablement plus des cours de 2e année, il se pourrait qu'il y a des étudiants qui sont des nouvelles personnes étudiantes donc de repérer aussi ces personnes étudiantes-là qui éprouvent des difficultés, cohérence entre les objectifs d'apprentissage dans un plan de cours et des éléments qui sont évalués dans les différentes évaluations donc s'assurer qu'il y a une cohérence entre ce qui est évalué puis des objectifs spécifiques du cours ou des résultats d'apprentissage spécifiques des cours. Donc la réponse courte c'est oui, ça inclut toutes les personnes du corps professoral et c'est pour ça que c'est pas dans la catégorie à effet, c'est urgent, mais on sait bien que c'est pas à effet immédiat, c'est à moyen et long terme donc faut laisser le temps au Centre d'excellence en pédagogie universitaire de s'approprier cette question-là puis développer des programmes de formation spécifique aux différentes matières, aux facultés, aux départements puis évidemment les unités départementales et les secteurs auront un rôle important à jouer dans cet accompagnement-là pédagogique. Après ça il y a aussi toute la stratégie à plus haut niveau. On a des forces en pédagogie, mais là c'est peut-être plus des forces au niveau de l'utilisation de la technologie numérique, intelligence artificielle, là c'est plus de la formation plus de pointe plus élevée, à un niveau plus élevé en terme de formation universitaire. Puis pour ce qui d'être en amont, bien c'est l'action du plan opérationnel, mais aussi on l'a mentionné de repenser le continuum, en fait de monter un cadre d'appui aux personnes étudiantes qui assurent les transitions pertinentes dans toutes les étapes du cursus étudiant commençant avant l'arrivée à l'université. Je vous rappelle que l'Université de Moncton et ses trois campus ont signé des ententes avec les trois districts scolaires donc c'est des éléments de même qui doivent remonter aux autorités des campus pour négocier ou collaborer ou cocréer avec les trois districts scolaires des initiatives qui favorisent une pleine et entière continuité dans le parcours d'apprentissage des élèves vers le postsecondaire.

Président d'assemblée : Merci. Je vais céder la parole à Viktor Freiman.

Freiman : C'est ça, mon collègue Sénateur Lang a déjà parlé de l'entente entre les districts et justement j'abonde dans le même sens, mais probablement vous rappeler que nos écoles sont pleines de talents. J'ai déjà rencontré une élève actuellement dans une école de 4e année qui s'intéresse au calcul intégral. Donc j'attire votre attention à ce qu'on participe collectivement à l'actualisation des talents ou du potentiel de chaque élève y compris les élèves qui ont besoin des programmes plus riches, plus intéressants pour aller chercher leur intérêts et les maintenir et les amener à une autre université. Merci.

Président d'assemblée : Parfait, merci beaucoup. Je propose qu'on passe au point suivant. Je suis conscient de l'heure et qu'on dépasse un peu et c'était prévu de toute façon. D'après les commentaires que j'ai eus au début de la réunion, je pense qu'on était conscient de ça. On sautera le point 13, rapport du recteur parce que le recteur doit nous quitter, mais on va poursuivre la rencontre quand même.

10. Rapport du Comité des programmes de 1er cycle
10.1 Redéfinition des programmes de géographie
10.1.1 Création du baccalauréat ès arts (majeure en environnement et géographie) (profil régulier et profil avec distinction)

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 10, rapport du Comité des programmes de 1er cycle. 10.1, redéfinition des programmes de géographie et 10.1.1, création du baccalauréat ès arts (majeure en environnement et géographie) (profil régulier et profil avec distinction). Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. La redéfinition de programmes qu'on a devant nous découle essentiellement d'exercices de planification académique de 2016. Donc en guise de rappel pendant cet exercice-là, le vice-recteur de l'époque avait précisé, et ça avait été adopté par les instances, que les programmes de spécialisation et de majeure en géographie devaient être soit abolis ou redéfinis. Dans le cadre d'une redéfinition, ça impliquait le remplacement des programmes existants par des nouveaux programmes en entier et par l'abolition des anciens. Ce projet ici s'inscrit dans notre volonté institutionnelle de créer des nouveaux programmes de 1er cycle et de cycles supérieurs qui sont en phase avec l'axe environnement. Comme vous le savez, l'axe environnement est un de nos trois axes prioritaires à l'Université de Moncton donc le projet qu'on a devant nous aujourd'hui nous provient de l'UARD de géographie et de la Faculté des arts et sciences sociales. Le projet touche la création d'un nouveau B.A. avec majeure en environnement et géographie donc avec les deux profils, profil régulier et avec distinction donc ici on s'enligne avec la majorité des autres programmes qui sont offerts à la Faculté des arts et sciences sociales. Également, la création d'une mineure correspondante. Il existe déjà une mineure, mais dans le fond c'est d'abolir l'ancienne puis d'en créer une nouvelle. La nouvelle mineure a été créée par le CPR et suivant la création de ces programmes-là, ça serait l'abolition du baccalauréat actuel et l'abolition de la mineure. Le nouveau programme se distingue par sa dimension environnementale, je l'ai mentionné qu'on voulait s'inscrire dans l'axe environnement. Il est nettement plus contemporain que l'ancien ce qui devrait le rendre plus attrayant. On constate aussi la volonté de l'unité à faire un programme qui est flexible. Sans préalable, je vais qualifier de bidon des préalables pour donner des préalables, mais il n'y a pas de ça, il n'y a presque pas de cours de préalables pour des cours en-dessous des cours de niveau 3000 donc ça ça devrait permettre à des personnes étudiantes qui sont inscrites dans d'autres programmes d'études, dans d'autres disciplines à suivre des cours en géographie. Les détails du projet sont

bien établis dans le CPR 1A surtout je pense à partir de la page 13 du document. C'est un programme standard de 120 crédits puis on note qu'il y a juste 21 crédits de cours qui sont obligatoires dans l'entièreté du programme donc ça laisse beaucoup de place au choix et à la flexibilité pour les personnes étudiantes. Comme tout nouveau programme, le programme a été soumis à deux consultants externes au moment de l'élaboration du programme. Les commentaires étaient à ce moment-là très positifs sur la direction que l'unité voulait prendre. Ceci a été suivi par une évaluation externe formelle comme mentionné donc les deux exercices se sont avérés très positifs. Le projet consiste essentiellement de la création de 34 nouveaux cours siglés GEOG et l'abolition de 37 cours donc c'est quand même une refonte majeure du programme et les changements sont très bien explicités dans le document préparé par l'unité également. En ce qui concerne le projet, la création, la modification et l'abolition des cours ont été effectuées au Comité des programmes donc c'est certain que la mise en œuvre de ces cours-là vont dépendre de l'adoption ou non du projet de programme. Ce qui reste au Sénat maintenant c'est de recommander la création du baccalauréat ès arts avec majeure en environnement et géographie donc profil régulier et profil avec distinction et ensuite abolir l'ancien programme. Donc monsieur le président, j'aimerais faire la première proposition qui serait la suivante : sous réserve de l'obtention d'informations financières, que le Sénat académique recommande au Conseil de l'Université d'accepter la création du baccalauréat ès arts avec majeure en environnement et géographie profil régulier et profil avec distinction.

Président d'assemblée : Merci beaucoup monsieur le vice-recteur. C'est appuyé par Jean-François Thibault. Questions sur la création du B.A. majeure en environnement et géographie? Mireille Demers.

Demers : Premièrement, j'aimerais souligner le beau travail qui a été fait pour avoir ce programme-là. J'aimerais seulement attirer l'attention des membres du Sénat qu'il existe des programmes qui traitent des questions environnementales qui existent entre autres le ___ à Shippagan puis foresterie à Edmundston. J'aimerais continuer de travailler ensemble pour synchroniser et propulser chacun de ces programmes-là qui traitent des questions d'environnement.

Président d'assemblée : Merci beaucoup Mme Demers. J'ai l'impression que c'est dans l'esprit à la suite des discussions. Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou questions sur la création du bacc ès arts? Céline Surette.

Surette : Moi aussi je veux souligner le travail vraiment intéressant qui a été fait pour remettre à jour les programmes de géographie. Je pense que ce sont des programmes qui sont complémentaires avec ceux qui existent déjà à l'UMCS et à l'UMCE, mais aussi avec ça qui existe à la Faculté des sciences notamment en biologie avec tout le profil écologie qui existe ou encore en chimie environnementale. Je vois ça comme un premier bloc pour pouvoir vraiment bonifier l'offre de programmes en environnement puis de créer un esprit réseau autour de nos compétences en environnement puis des expertises qu'on a dans les trois campus.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Hector Adégbidi.

Adégbidi : Merci monsieur le président. Ma question c'est beaucoup plus par rapport au libellé de la recommandation sous réserve de l'obtention d'informations financières, qu'est-ce que ça veut dire l'obtention d'informations financières, qu'est-ce que ça veut dire vraiment?

Président d'assemblée : Monsieur le vice-recteur.

VRER : C'est une bonne question. Essentiellement, on est encore dans la transition entre l'ancienne façon de procéder puis la nouvelle. Le programme était à 90 % complété lorsqu'on a changé nos modes de fonctionnement donc typiquement, les questions financières auraient été vues au Comité de la planification au début. Dans l'ancien système ça aurait été vu au Comité conjoint de la planification, mais là on se trouve un peu dans un système entre les deux donc avant d'apporter le projet au conseil, on aura les éléments financiers qu'on aura besoin pour l'adoption finale du projet.

Président d'assemblée : À l'instar de ce qu'on a exigé pour la majeure en philosophie qu'on a créé au dernier Sénat. Je cède la parole à Jeanne Godin.

Godin : Bonjour à tous. Moi ça serait tout simplement un mot positif, félicitations au groupe, mais surtout félicitations d'avoir osé de mettre le mot redéfinition à l'ordre du jour. Ça donne espoir aux autres personnes qui sont sur la liste de redéfinition, ça donne espoir que peut-être un jour peut-être. Merci beaucoup.

Président d'assemblée : Merci beaucoup Mme Godin. Un jour peut-être tout l'univers sera pays. Olivier Clarisse.

Clarisse : Je vais rebondir sur le commentaire de Hector ici. Je pense que c'est mal formulé, c'est plutôt sous réserve de l'approbation du plan financier par le Conseil de l'Université la proposition. Ce n'est pas juste l'ajout des documents financiers, cet ajout ce document financier doit être approuvé par le Conseil de l'Université.

Président d'assemblée : Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Je pense c'est l'intention. C'est d'avoir au dossier le contexte des incidences financières du programme. Quand ça va arriver à la table du Conseil des gouverneurs ou de l'Université, c'est surtout le

regard financier qui les intéresse alors est-ce qu'il y a des nouveaux fonds qui sont là, est-ce qu'il y a des ajouts au niveau des montants nécessaires, est-ce qu'on réduit, si vous voulez, les incidences financières. C'est ça les questions qui vont à cette table-là et à ce moment ici on a pas la position, si vous voulez, au niveau du dossier et c'est ça qu'on recherche. De ceci, ça va aller à la table du conseil la recommandation et ça c'est nouveau ici avec la réforme que le Sénat recommande au conseil. Comme Gilles disait, on est un peu entre les deux dans une transition donc avant les dossiers avaient toujours l'Annexe A qui était vraiment des tableaux etc., mais c'est ce document-là qui n'est pas présent présentement avec les nouveaux formulaires.

Président d'assemblée : Merci pour ces précisions. Étienne Dako.

Dako : Merci monsieur le président. Ça m'inquiète un peu. Je sais qu'on est entre deux, mais ça dit que ce qu'on va adopter ici éventuellement si le plan financier ne respecte pas, ça pourrait être rejeté. Est-ce que c'est ça que ça veut dire ou est-ce que la prochaine démarche lorsqu'on ne sera pu entre les deux est-ce que le plan financier doit être observé avant que le Sénat l'adopte?

Secrétaire générale : Alors ici il faut examiner les compétences de chaque instance alors le Sénat vraiment son regard est au niveau académique. Est-ce que le contenu des programmes académiquement est solide, viable, intéressant, etc. Je pense que le cas est fait, mais quand c'est à la table du conseil, c'est un autre regard complètement. Dans le passé, le comité conjoint recommandait au Sénat et au conseil. Ce n'est plus le cas maintenant. Aujourd'hui, le Sénat examine le dossier et recommande au conseil donc c'est pour ça que c'est un peu nouveau dans le processus et puis un document qui est clé pour que le conseil fasse son travail, c'est le document qui porte sur le contexte financier autour du programme. Donc oui, en dernier lieu, le conseil pourrait dire en raison de conditions financières, on refuse le programme. Il pourrait le dire, ça c'est dans la loi, c'est son pouvoir à lui. Ça s'est pas vu souvent, je l'ai vu une fois en 20 ans. Ici c'est pour les fins du dossier qu'on demande ce document-là.

Dako : Merci.

Président d'assemblée : M. Dako, je veux juste apporter comme précision que le programme qu'on crée remplace deux programmes existants donc avec un département et un corps professoral qui est en place. C'est une particularité, on ne crée pas de toute pièce un programme qui va exiger l'embauche d'un corps professoral et ainsi de suite. Je voulais juste apporter cette précision-là.

Dako : Tu es en train de me dire qu'il ne devrait pas y avoir de soucis financiers, c'est ça?

Président d'assemblée : Je ne me prononce pas là-dessus, j'explique tout simplement que c'est la situation qui se présente. C'est qu'on procède par création d'un nouveau programme à la demande du vice-recteur en 2016 et non pas par modification majeure, c'est ça la différence.

Albert : Merci monsieur le président. Moi je veux aussi féliciter les gens qui ont travaillé à la création de ce programme-là, je pense vraiment que l'objectif est bien atteint par la manière dont il est présenté, mais ma question est là on va voter pour créer puis on va voter pour abolir aujourd'hui. Admettons dans le cas d'une chance sur mille… Sous réserve, merci, parfait.

Président d'assemblée : Très bonne question. Je l'ai bien signalé dans ma lettre. Parfait. Il n'y a pas d'autres questions donc je propose qu'on vote sur la création du B.A. majeure en environnement et géographie donc je vais lancer le vote. J'arrête le vote et c'est adopté à l'unanimité. Parfait.

10.1.2 Abolition des programmes de baccalauréat ès arts (majeure en géographie) et de baccalauréat ès arts (spécialisation en géographie)

Président d'assemblée : On passe au prochain point qui est intimement lié au premier, 10.1.2, l'abolition des programmes de bacc ès arts majeure en géographie et de bacc ès arts spécialisation en géographie. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. À mon tour, j'aimerais féliciter la faculté et l'unité pour l'excellent travail. Je sais que ça été un travail de longue haleine et je pense qu'on a un bon produit puis j'aimerais juste souligner le commentaire également de la sénatrice Demers qui a parlé de collaboration entre les programmes puis entre les campus. Moi je suis très confiant qu'on va développer des belles choses dans les années qui s'en viennent donc je veux féliciter tous les membres de l'équipe qui travaillent collectivement ensembles sur ce dossier-là. Pour le deuxième point, on va afficher la résolution. Comme mentionné d'entrée de jeu avec la création du nouveau programme, on va procéder à l'abolition de l'ancien. Puis par rapport aux commentaires de la sénatrice Albert, on voit bien que c'est sous réserve de la création du baccalauréat ès arts avec majeure en environnement et géographie donc profil régulier et profil avec distinction : que le Sénat académique recommande au Conseil de l'Université l'abolition des programmes de baccalauréat ès arts spécialisation en géographie et de baccalauréat ès arts majeure en géographie. J'en fais la proposition, monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci. C'est appuyé par Jean-François Thibault. Est-ce qu'il y a des questions sur l'abolition des programmes existants bien sûr sous réserve, l'adoption du premier. Est-ce qu'il y a des questions

ou commentaires? Je n'en vois pas donc on va passer au vote. Je démarre le vote. J'arrête le vote et c'est adopté à l'unanimité.

10.2 Résolutions transmises pour information

Président d'assemblée : Le point 10.2, résolutions transmises pour information. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Vous avez les éléments qui ont été discutés ou adoptés au dernier Comité des programmes. Il s'agit surtout de création de cours et ainsi de suite. Si vous avez des questions, je peux les répondre.

Président d'assemblée : Parfait. Questions ou commentaires? Ça va? Il nous reste quelques points.

11. Rapport du Comité des règlements

Président d'assemblée : On passe au point 11, le rapport du Comité des règlements. Pour une première lecture, création de la politique d'évaluation des apprentissages donc je vais céder la parole à Mme Dawes.

Dawes : Merci. Il s'agit d'un projet de longue haleine. Ce projet a commencé en 2018 avec un sous-comité de la RVD donc c'était à une époque avant mon arrivée à l'université. Le projet a pris une pause pandémique et ensuite, le travail a été repris en 2022 avec un autre sous-comité. Ce sous-comité a travaillé pendant à peu près un an et demi et on m'a remis le résultat de ce travail en mai 2024. C'est le projet d'évaluation des apprentissages donc aux mois de mai, juin et juillet, on a eu des rencontres avec les décanats, les vice-décanats et le VRER. En septembre 2024, on était en consultation avec les associations professorales et étudiantes. En octobre, on a fait le tour de six conseils de facultés. Il y a eu une consultation générale. L'ABPUM a fourni des commentaires deux fois. La première fois, il y avait environ 22 pages de commentaires. Après, une douzaine de membres à la fin d'octobre. Nous avons reçu des lettres de membres du campus d'Edmundston et de Shippagan également donc au mois de décembre, le Comité des règlements a commencé à étudier la huitième version du document. En janvier également. En février, on est rendu au Sénat avec une petite portion de ce projet, le règlement 1.23, qui a été adopté en février et le petit projet 8.8 qui était adopté plus tôt aujourd'hui. Donc on a un autre élément de ce projet, c'est la politique d'évaluation des apprentissages donc au cours de ce processus où on a travaillé sur le règlement 8.6, l'idée est venue de sortir les principes qui sous-tendent le règlement de les regrouper dans une politique à part. Ce serait une politique qui chapeaute le règlement 8.6. Il y a d'autres universités qui ont adopté cette approche telle que l'Université de Sherbrooke. Alors vous avez en première lecture la politique qui fait référence au règlement qui est encore à l'étude au Comité des règlements, mais on espère vous présenter une version pour la première lecture. Et la dernière partie de ce projet c'est le règlement 8.12 concernant le plan de cours qui fait référence à tous ces autres règlements. Alors dans le document de création de la politique d'évaluation des apprentissages, vous avez une section au début où on fait référence à la stratégie et au rôle du Sénat académique dans la qualité de l'enseignement et des programmes. On a des définitions qui font référence aux définitions des résultats d'apprentissage que le Sénat a déjà adopté au mois de février et par la suite, on a les principes en commençant avec la cohérence, ensuite la justesse, l'efficacité et l'éthique. Je pense que je vais m'arrêter là et j'invite tout commentaire qui peut aider le Comité des règlements à préciser plus le document au besoin. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup Mme Dawes. Je vais prendre des questions ou commentaires. Hélène Albert.

Albert : Merci Mme Dawes. À écouter le nombre de réunions qui a donné lieu à ceci, c'est étourdissant alors merci à tout le monde qui participent à ces réunions-là puis à vous pour faire le travail que vous faites pour recenser tout ça. Je dirais qu'il y a une chose en particulier parce que peut-être d'autres commentaires de d'autres personnes, mais qui m'est apparue un peu problématique sous le principe de justesse et c'est quand arrive le temps d'évaluer un travail d'équipe. Ce qui est prévu ici c'est qu'on donne individuellement la contribution de chacun alors c'est très difficile. C'est presque impossible. Il y a des stratégies, je sais que des personnes utilisent des stratégies où ils vont demander à chacun d'autoévaluer puis de contribuer, mais on évalue un projet d'équipe et souvent le travail d'équipe en soi est un objectif ou un résultat d'apprentissage si on veut au cours. On veut pas parcelliariser la contribution de chacun, on veut que tout le monde contribue à un projet commun. Je vais arrêter là, mais pour moi cet enjeu-là est problématique parce qu'on peut pas évaluer la contribution individuelle de manière juste. Voilà. Merci.

Président d'assemblée : Merci pour ce commentaire. Francis LeBlanc.

LeBlanc, F. : Merci monsieur le président. J'ai une question concernant la politique. J'ai remarqué qu'elle fait uniquement référence aux règlements du premier cycle. Est-ce que c'est une politique uniquement au premier cycle et si oui, il faudrait le spécifier.

Président d'assemblée : Mme Dawes.

Dawes : Oui, on a déjà mentionné plus tôt aujourd'hui que la prochaine étape ça serait de développer la version pour les cycles supérieurs, mais le règlement actuellement c'est au niveau du premier cycle qu'on travaille et c'est typiquement quelques années plus tard que la version des cycles supérieurs peut être adoptée.

LeBlanc, F. : Je pense dans la politique il faudrait spécifier que c'est la politique aux apprentissages au premier cycle.

Président d'assemblée : Parfait, excellent. Olivier Clarisse.

Clarisse : Merci monsieur le président. Je vais revenir sur la signification des mots. Quand je regarde ça, le document qui est très bien fait d'ailleurs, je vois pas une politique, je vois des lignes directrices, je vois des guides de bonne pratique, mais je ne vois pas une politique en tant que telle ici. Ça part du principe de justesse, de cohérence, d'efficacité, tout ceci, ça devrait être adopté de facto par tous les professeurs, les membres du corps professoral. Là où j'ai parfois un petit peu plus de misère, je prends un cas particulier, c'est sur l'évaluation de reprises peut se faire à partir d'un outil différent de celui de l'évaluation générale, toutefois, l'évaluation de reprise mesure ou apprécie les mêmes apprentissages et comporte la même pondération que l'évaluation originale. Le carcan là devient très très coercitif et je peux voir des plaintes ici qui pourraient arriver. Est-ce qu'on pourrait laisser un peu plus de flexibilité au niveau des membres du corps professoral pour les examens de reprise? Oui, on va cibler les mêmes résultats d'apprentissage globaux ici, mais peut-être que la pondération sera légèrement différente, mais là je peux voir qu'un cas de figure, on a deux examens qui sont un tout petit peu différents et aux yeux d'une personne, ils vont être aussi complètement différents parce qu'il y a une mauvaise compréhension des résultats d'apprentissage ou généraux et d'un autre côté, ici on va arriver dans des contestations quoi. Donc est-ce qu'on peut faire à nouveau confiance un petit peu au corps professoral et laisser de la flexibilité par forcément s'enfermer dans quelque chose de si précis les mêmes, ça veut dire que ça doit être identique et ça c'est un problème que j'ai là-dedans.

Président d'assemblée : Merci pour ces observations. Micheline Gleixner.

Gleixner : Merci. Je vois une problématique au premier point, au point 4.1 donc le principe de cohérence. Lorsqu'on dit que seule la matière vue dans le cadre du cours peut faire l'objet d'évaluation donc en droit une des compétences qu'on essaie d'enseigner c'est la recherche, la recherche indépendante et la rédaction. Souvent des dissertations, des avis juridiques sont pas des matières enseignées dans le cadre du cours donc il nécessite de la recherche indépendante même si la matière est liée au cours donc je pense qu'il y a peut-être une exception ou un point additionnel à ajouter dans cette question-là de cohérence.

Président d'assemblée : Ou une nuance peut-être liée au cours également.

Gleixner : Pour avoir probablement d'autres cours qui nécessitent des recherches indépendantes.

Président d'assemblée : Oui. Peut-être une nuance ou liée au cours. Merci pour le commentaire. Gabriel Laplante.

Laplante : Merci monsieur le président. J'aimerais d'exprimer les mêmes réserves que ma collègue, la sénatrice Albert, à propos de l'évaluation du travail d'équipe. Même si dans un travail d'équipe un rapport qui aurait été remis par un groupe d'étudiants ou étudiantes, si on avait identifié la contribution de chaque personne dans le groupe, il y a certainement des parties de ce projet-là par exemple qui seraient plus compliquées que d'autres donc la valeur attribuée aux notes de ces personnes-là pourrait les léser un peu par rapport au reste du groupe. Alors je pense pas que c'est une bonne idée de faire ça comme ça. D'ailleurs, à la faculté on a entendu parler des cas d'étudiants qui sont dans les cinq ans du baccalauréat spécialisés dans les introductions puis les conclusions. Je pense qu'il faudrait faire attention à ça puis plutôt miser sur l'évaluation en équipe puis tout le monde a la même note dans les travaux d'équipe pour certains concepts. C'est à la discrétion du professeur évidemment. L'autre chose que je note c'est à propos des grilles de correction. Il semblerait que les professeurs seraient selon cette politique-là ou pratique forcés à avoir des grilles de correction très très bien établies. Je sais que c'est pas le cas pour tous les professeurs, en tout cas, il faudrait peut-être vérifier si ça fait vraiment l'affaire et si ça s'applique partout cet aspect-là d'avoir une grille très très bien établie. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup pour ces commentaires. Céline Surette.

Surette : J'ai deux points. Pour revenir sur celui de la sénatrice Gleixner, je suis d'accord que quand qu'on parle de travaux, ça va nécessairement aller chercher des choses qui sont à l'extérieur de ça qu'on a enseigné en classe, mais je pense que c'est peut-être juste de faire la différence entre examen puis travaux parce que c'est comme ça qu'on s'en sort. Puis par rapport à la question des travaux d'équipe, j'ai tendance à être d'accord avec ce qui a été exprimé. Je pense que ça peut être très difficile de vraiment voir l'apport de chacun des membres d'équipe puis même souvent ce qu'on souhaite c'est que le travail a vraiment été fait ensemble ça fait que ça soit pas séparé justement en sections qui sont identifiables aux personnes parce qu'il y a probablement des outils qui nous aident à comprendre ça, mais ça prendra probablement des formations pour pouvoir nous amener à pouvoir faire cette différence-là. Puis par rapport aux grilles d'évaluation, encore là je pense que ça dépend des disciplines puis si je pense aux disciplines scientifiques, on va souvent juste avoir une liste de concepts qu'on veut voir apparaitre dans une question ou sinon, c'est un calcul puis il va y avoir une réponse puis s'il y a une erreur, on essaie de trouver où que l'erreur a été fait puis on enlève des points en fonction de ça fait que je pense que c'est juste une question du concept de grille d'évaluation qui est peut-être pas la bonne terminologie pour certaines disciplines. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup pour ces commentaires. Mona-Luiza Ungureanu.

Ungureanu : Merci. Premièrement, j'aimerais savoir comment ces politiques vont affecter la politique sur la qualité du français dans tous les cours. Je sais que ça va être extrêmement difficile pour tous les cours de langue parce que l'apprentissage, l'acquisition de langue va progressivement. C'est très difficile de ne pas devoir évaluer peut-être pas de manière principale, mais les apprentissages des cours antérieurs vont être évalués d'une manière ou d'une autre même quand on essaie de ne pas le faire. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Mathieu Lang.

Lang : Merci beaucoup monsieur le président. J'allais pas réagir, mais là comme il y a plusieurs personnes qui ont parlé par rapport à la question des travaux d'équipe, c'est une question qui va au-delà. En fait même si c'est important la question du travail d'équipe, on va quand même accorder une note individuelle à chaque personne étudiante. Donc si on évalue le travail d'équipe, ça doit se refléter dans les résultats d'apprentissage généraux et spécifiques du cours et il faut avoir des modalités d'évaluation spécifiques à cet objet d'apprentissage-là qui est pas nécessairement le produit final qui est un projet ou une dissertation ou un travail produit final, mais qui évalue aussi dans le processus de création de ce produit final-là. Donc de dire que de se servir d'une évaluation finale pour évaluer les compétences en travail d'équipe, il y a probablement des zones grises qui auront pas été évaluées juste si on tient compte du produit final. Il faut qu'il y ait des modalités d'évaluation qui sont peut-être des grilles d'observation ou des portfolios, d'autres outils d'évaluation que le produit final puis à la fin comme prof, on met juste la note pour chaque personne étudiante donc comment t'es sûr sûr sûr que la note que tu accordes reflète le travail. On peut voir une note globale, on peut s'entendre des fois sur des accords entre étudiants, mais il y a des situations par contre où dans des grands groupes ou des cours communs, c'était le cas dans mon cas, il y a des personnes étudiantes qui sont habituées de travailler pendant tout leur programme ensembles, il y a une confiance, il y a une belle distribution des travaux, le produit final, ils l'ont fait dans le bon esprit donc ils ont pas dit moi je m'occupe de l'introduction et de la conclusion, toi tu t'occupes de métho, toi tu t'occupes, il y a vraiment uni équilibre au niveau de la distribution des tâches, mais il arrive aussi une situation, ça m'est arrivé souvent, où là il y a une personne étudiante qui est orpheline puis elle embarque dans un groupe à la dernière minute puis on veut être gentil puis là on se retrouve dans une situation où on a à gérer de l'iniquité en terme de tâches de travail. C'est sérieux, c'est très important comme enjeu comment on évalue bien le travail d'équipe surtout dans un contexte où on veut développer la créativité et l'engagement ça se fait difficilement seul l'engagement et la créativité. Dans ce contexte-là ça sera important que le Centre d'excellence en pédagogie universitaire offre de la formation sur spécifiquement comment on évalue, comment on met en place des modalités de travaux d'équipe.

Président d'assemblée : Mme Dawes.

Dawes : On peut voir dans d'autres centres d'excellence dans d'autres universités qu'il y a justement des outils pour ce genre d'exercice de faire l'évaluation de la contribution individuelle dans un travail de groupe. Il y a à l'intérieur de l'université plusieurs facultés qui ont partagé un outil pour faire soit l'autoévaluation ou l'évaluation par les paires donc il y a plusieurs facultés déjà qui l'ont peut-être et qui n'ont pas pensé le partager, mais c'est certainement quelque chose qu'on voit dans d'autres centres d'excellence et qu'on pourrait penser aborder ici.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Je vais prendre deux autres interventions. M. Clarisse, est-ce que c'est ajout ou un point différent? Ok, allez-y.

Clarisse : Oui, c'est pour répondre au sénateur Lang. Je pense que le point ici, oui on peut avoir des approches individualisées pour les travaux de groupes avec différents outils, mais le problème c'est qu'il devrait pas y avoir dans un cours que des travaux d'équipe. Il faut aussi mesurer la contribution individuelle d'une autre manière donc tant qu'il y a une autre évaluation qui porte sur un travail individualisé, là on peut s'en sortir sans être obligé de déployer plein de démarches en tant que telles pour mesurer la contribution individuelle. Je peux penser à des rapports de laboratoire, on veut pas mesurer chaque semaine le travail individuel, mais un examen, un test de laboratoire à la fin pour ___ la contribution individuelle de tel ou tel étudiant, là ça permet de répondre à cette question donc il existe des stratégies qu'on peut développer là-dessus sans s'enfermer à avoir toute une démarche de correction qui devient trop lourde à gérer.

Président d'assemblée : Merci. Sylvie Morin.

Morin : Un élément que j'aimerais apporter dans la réflexion c'est des éléments qui m'ont été rapportés au niveau de plaintes d'étudiants qui mentionnaient que ça pouvait aussi apporter une charge de travail importante pour certains étudiants ou étudiantes qui se retrouvent dans des groupes où ils se retrouvent à faire une grande part du travail pour compenser pour la partie qui n'est pas faite par les autres membres de l'équipe, en particulier quand des professeurs choisissent un peu la composition des équipes dans un esprit d'aider les étudiants ou les étudiantes à apprendre à travailler en équipe avec des personnes diversifiées, mais je pense que c'est un élément qui a été soulevé qui a été problématique qui m'a été rapporté par les étudiants puis ça m'a amené à me questionner sur dans l'éventualité où la pondération dans certains cours des travaux d'équipes peut être assez importante, est-ce que le résultat de l'étudiant qui n'a pas contribué de façon significative au travail d'équipe qui n'a pas participé, mais qui va quand même avoir le résultat reflète vraiment justement son apprentissage. C'est aussi difficile pour certaines personnes étudiantes de se retrouver dans ces situations-là puis je pense qu'il faut tenir compte aussi dans notre réflexion sur des outils qu'on va utiliser pour évaluer la

participation individuelle des membres de l'équipe de la pression qui peut être exercée puis des rapports de pouvoir qu'il peut y avoir entre les membres de l'équipe ce qui pourrait faire en sorte que certaines personnes sont pas nécessairement à l'aise de parler réellement de la contribution de chacun des membres de l'équipe. Je pense que dans les outils qu'on va aller chercher, on parlait de portfolio, de journal d'observation qui est soumis en parallèle au travail d'équipe, je pense que ça peut-être c'est des avenues qui peuvent plus permettre de voir la réelle contribution de chaque membre de l'équipe qu'une simple demande aux étudiants de donner une note à chaque membre d'équipe tant qu'à la participation. Donc je pense que ça doit faire partie de la réflexion aussi dans les outils qu'on va proposer.

Président d'assemblée : Merci beaucoup pour ces commentaires. Je vais prendre un dernier commentaire, Hélène Albert.

Albert : Merci beaucoup. Je pense que dans le commentaire de la sénatrice j'ai compris une chose, je pense. C'est qu'on a pas balisé, puis peut-être que la politique gagnerait à faire ça, baliser le pourcentage maximal du cours. C'est déjà balisé parce que je sais qu'on le fait à l'École de travail social chez nous donc ça pourrait pas dépasser un certain pourcentage dans un cours. Ça gagnerait peut-être à être connu parce qu'il y a peut-être des profs qui le savent pas donc donner une pondération trop importante aux travaux de groupe. Je sais que chez nous parce qu'on veut pas que les étudiants fassent du pouce sur le dos des autres finalement ou fassent leur bacc sur le dos de d'autres personnes donc c'est important. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Merci tout le monde pour ces commentaires constructifs, je suis certain que ça va alimenter la discussion et la réflexion au Comité des règlements. Merci. Il nous reste deux ou trois points, ça sera assez rapide à mon avis.

12. Rapport du Bureau de direction du Sénat académique
12.1 Calendrier 2025-2026 des réunions du SAC et de ses comités

Président d'assemblée : Le rapport 12, rapport du Bureau de direction du Sénat académique et 12.1, calendrier 2025-2026 des réunions du Sénat académique et de ses comités. Un rappel que c'est pour information. À la dernière réunion du Sénat, une sénatrice avait soulevé la question de la fréquence des réunions en se demandant s'il y aurait pas lieu de se pencher sur la question. Le BDS à sa dernière réunion en a discuté et a convenu de se pencher sur la question. Donc il a été décidé que les dates retenues pour les réunions du semestre d'automne 2025 sont fixes et ne changeront pas, mais que les dates des réunions du semestre d'hiver 2026 seront réexaminées à la lumière des interrogations qui ont été soulevées au dernier Sénat. Le travail se poursuit au BDS. Je sais pas s'il y a des questions, c'est pour information. Céline Surette.

Surette : Juste une petite question. Je remarque un CDR le 25 août à 15 h, mais il y a aussi un Sénat en présentiel cette même journée-là. Je sais pas si c'est quelque chose qu'on voudrait juste modifier parce qu'il y a du monde du CDR qui sont au Sénat aussi. Donc ça veut dire que le Sénat finit avant 3 h.

Président d'assemblée : Parfait, merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires? Parfait.

12.2 Sondage éclair – réunion du SAC-250619 en présentiel au campus de Moncton

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 12.2, sondage éclair – réunion du Sénat académique du 19 juin, 2025. La question qui se pose c'est est-ce que c'est en présentiel ou à distance. La vraie question qui se pose c'est le moment de l'année. Le quorum est parfois difficile à atteindre en juin donc on va lancer un sondage et puis pour les étudiants présents dans la salle, je vous demanderais de ne pas voter étant donné que votre mandat se termine donc de ne pas voter. Il y aura deux votes si je ne me trompe pas. Le premier vote on va l'afficher. La question est la suivante : est-ce que vous prévoyez participer à la réunion du Sénat académique du 19 juin en présentiel au campus de Moncton? Je vais lancer le vote. J'arrête le vote et le résultat est 17 oui et 11 non.

Lang : Il y a aucune façon de savoir l'origine des votes donc moi je suis à Moncton, je peux venir ici, mais mes collègues d'Edmundston et Shippagan.

Président d'assemblée : C'est parce qu'il y a beaucoup de déplacements aussi et je sais qu'il y a des gens parfois en déplacement, on en a discuté au BDS, ils sont en déplacement aux conférences, mais qui pourraient potentiellement assister au Sénat. La prochaine question portera sur…

Lang : Là la question c'est est-ce qu'on a le quorum ou pas.

Président d'assemblée : C'est une question de quorum effectivement. On va lancer la deuxième question. Le deuxième sondage on va l'afficher.

Godin : Ma question c'est que le 19 juin c'est la fête de l'université, d'habitude on fête l'université. On va pas la fêter cette journée-là ou on va juste avoir un Sénat le matin?

Secrétaire générale : L'idée ici lorsque le calendrier a été adopté, c'était justement de pouvoir faire participer les gens le 19 juin. On les fait descendre, etc., tout le monde pouvait participer à la fête puis on aurait eu un

Sénat, mais un Sénat peut-être de 8 h 30 à midi puis après ça continuer avec la fête. C'était un essai, c'était une nouveauté, mais là ce qu'on réalise c'est qu'en juin dernier, on a eu le quorum de justesse. Il y a une question financière avec un Sénat puis il y avait des gens qui se déplaçaient puis on pouvait rien promette à ces gens-là donc on essaie cette année de prévoir les coups puis quand je regarde le résultat qu'on vient d'avoir, 17-11, le 17 on a pas le quorum. Pour moi ça veut dire que ça ne fonctionne pas ça fait que c'est ça qu'on voulait sonder comme tel donc on va poser la deuxième question.

Président d'assemblée : Donc il y a une deuxième question. On va l'afficher. Est-ce que vous prévoyez participer à la réunion du Sénat académique du 17 juin si cette réunion est à distance donc je lance le vote. Oui ou non. Vous avez voté, je vais arrêter le vote et le résultat est 23 oui, 6 non.

Secrétaire générale : Je n'ai pas de reproches à faire aux étudiants, mais souvent en mi-juin c'est plus difficile pour les étudiants de participer.

Président d'assemblée : Merci beaucoup pour vos réponses. Il n'y aura pas de rapport du recteur, le recteur a dû s'absenter pour participer à une autre activité.

14. Affaires nouvelles

Président d'assemblée : Ça nous amène aux affaires nouvelles. De mon côté, je voudrais souligner la fin de mandat de trois membres étudiants du Sénat académique. Danika Beaudin qui n'est pas ici aujourd'hui, Simon Thériault, merci beaucoup Simon pour ta participation au Sénat académique et il y a aussi Francis Bourgoin qui termine son mandat au Sénat donc merci Danika, Simon et Francis pour votre engagement. Je voudrais aussi attirer votre attention sur le fait que Francis Bourgoin est membre du Sénat depuis 2017 donc comme vous le savez sans doute, Francis est aussi très actif au sein de différents comités du Sénat dont les suivants, vous les avez devant vous, Comité des programmes, membre supplément du Comité d'attestation d'études, Bureau de direction du Sénat académique, Comité conjoint de la planification, Comité d'appel du Sénat académique et membre suppléant au Conseil de la langue française et Comité des règlements. Je voudrais remercier Francis qui est docteur en éducation donc on va continuer à le voir dans les couloirs et je suis certain qu'on pourra compter sur sa collaboration donc merci beaucoup Francis.

15. Prochaine réunion – vendredi le 11 avril, à 13 h 30, à distance

Président d'assemblée : La prochaine réunion se tiendra vendredi 11 avril à 13 h 30 à distance, c'est un point d'information.

16. Clôture

Président d'assemblée : Je propose qu'on lève la séance. Merci beaucoup pour votre participation. Je suis désolé, je sais qu'il est 13 h 25, on a dépassé, c'était plus ou moins prévu donc merci beaucoup. Bonne fin de journée et bonne fin de semaine.